



Dans le cortège de la manifestation, le 19 juin à Paris.

Photo DR

La messe n'est pas dite

Victorieux des cheminots, le gouvernement ? Pas si simple. « *Fendu de la tête au pied* » : c'est le diagnostic que dresse du PS le journal *Le Monde*. Et le PS n'est pas le seul. « *Sauver l'UMP, ce n'est pas gagné* », déclare Alain Juppé, l'un de ses dirigeants. L'affaire du financement illicite de la campagne présidentielle de Sarkozy (affaire Bygmalion), après avoir décapité la direction, touche désormais le groupe parlementaire de l'UMP, dont les ressources ont été siphonnées à l'insu de ses membres.

Certains, au sein de l'UMP, n'hésitent pas à envisager une disparition pure et simple de ce parti, accélérée par un ballet de règlements de comptes et d'ambitions personnelles déchaînées. Même l'extrême droite, bien qu'arrivée en tête aux européennes dans un scrutin dominé par une abstention gigantesque, est sous le coup d'une guerre des chefs, et ne parvient pas à rassembler un groupe au Parlement européen. Le gouvernement n'a pu faire passer sa réforme ferroviaire qu'avec l'aide, notamment, du PCF. Les députés du Front de gauche ont finalement voté contre le texte le 24 juin. Mais les jours précédents, ils avaient dit aux cheminots que leur grève n'avait plus lieu d'être. Toute tentative du gouvernement d'appliquer un pan de son programme de contre-réformes multipliée à l'extrême les fractures dans le régime tout entier. Et il reste encore au gouvernement à mettre en œuvre son pacte de responsabilité, des coupes sans précédent de 50 milliards d'euros, sa réforme territoriale... On ignore d'où viendra la prochaine crise, la nouvelle affaire ou l'événement fortuit qui pourrait faire valser tout cet édifice. Une chose est sûre : les cheminots, comme tous les travailleurs, tireront les enseignements de ce qui vient de se passer. Avec une conviction : la messe, comme on dit, n'est pas dite.

Yan LEGOFF

Au nom de quel argument la direction du PCF a-t-elle appelé à la fin de la grève des cheminots ?

Réforme ferroviaire : 'l'enfumage' de l'amendement Chassaigne (PCF)

Le jeudi 19 juin au matin, sur RMC, le chef de file des députés Front de gauche, André Chassaigne (PCF) appelle les cheminots à cesser leur grève, commencée depuis le 10 juin au soir. « *Je pense qu'ils vont le faire* », assure-t-il. Car selon lui, « *on a beaucoup avancé la nuit dernière* » sur le texte de loi de réforme ferroviaire en discussion à l'Assemblée nationale. « *Enfumage !* », s'exclame au même moment le responsable de la fédération CGT des cheminots (*lire page 3*). Pour y voir clair, nous nous sommes reportés au texte du principal amendement proposé par le PCF et que le gouvernement a accepté.

Yan Legoff

D'abord, quelques précisions. Le projet de loi ferroviaire fragmente la SNCF en trois établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) : « SNCF réseau », « SNCF mobilités » et un EPIC les chapeautant appelé « SNCF ». Cet éclatement est l'application des directives européennes ; il vise à mettre fin au monopole public et à permettre l'entrée de concurrents privés à la SNCF, qui lorgnent sur les lignes les plus rentables (c'est déjà le cas pour le fret ; la dernière étape, concernant le transport intérieur de voyageurs, est prévue en 2019). Le projet de loi prévoit également l'instauration d'une convention collective, de droit privé, qui s'appliquerait à toutes les entreprises du rail. A juste titre, les cheminots craignent que cette convention collective soit un terrible bélier contre leur statut actuel, comme en ont fait l'expérience les postiers et les agents de France Télécom (aujourd'hui appelé Orange). Dans ces entreprises, il y a toujours des agents sous statut, mais de moins en moins, car toutes les embauches se font hors statut. Alors, qu'est-ce qui permet au député PCF André Chassaigne de crier quasiment victoire et de laisser entrevoir une possible abstention de son groupe sur le texte ? L'amendement n° 252 déposé par les députés du Front de gauche prévoit que tout cheminot qui serait à l'avenir licencié par l'un des trois EPIC devra considérer, du point de vue de l'assurance chômage, que son ancien employeur est l'EPIC « SNCF » (*voir encadré*).

Mais le statut des cheminots ne prévoit pas de licenciement économique ! Les cheminots sous statut ne sont donc pas concernés par l'assurance chômage, ils n'y cotisent pas.

CONTRADICTOIRE AU STATUT

Cet amendement ne peut signifier qu'une chose : les cheminots de la SNCF sous contrat de droit privé dépendront de l'assurance chômage, parce qu'ils pourront être licenciés. Tu parles d'une victoire ! Le député PCF André Chassaigne ose déclarer en séance : « *Cet amendement participe à la construction d'un employeur unique, qui serait l'aboutissement de l'intégration sociale (...). L'unité sociale du groupe est à nos yeux l'une des conditions de la réussite de la réforme.* » « L'intégration sociale », « l'unité sociale du groupe » dont parle le député Chassaigne n'ont donc rien à voir avec le statut des cheminots, puisqu'elles organisent le rattachement de cheminots hors statut à l'assurance chômage en cas de licenciement. Bien sûr, le secrétaire d'Etat, Frédéric Cuvillier, saute sur l'occasion et donne un avis favorable à l'amendement, en expliquant : « *Dans ce cadre, la SNCF est l'employeur unique, cela concerne évidemment l'assurance chômage. La rédaction ne revient pas sur le principe de trois EPIC, qui sont leurs propres employeurs.* » Conclusion : il n'y aura pas d'« employeur unique » (chaque EPIC est son propre employeur, précise le ministre), mais il y aura un « licenciement unique » (tout cheminot licencié le sera par l'EPIC « SNCF »)... Merci, M. Chassaigne !

Cet amendement du Front de gauche, accepté par le gouvernement, institue non pas un employeur unique pour les cheminots SNCF, mais un "licencier unique" !

ÉCLAIRAGE

L'amendement Chassaigne

Voici le texte de l'amendement (n° 252) présenté par le groupe des députés Front de gauche à l'Assemblée nationale le 18 juin :

« *Pour l'application de l'article L. 5424-2 du Code du travail et de l'ensemble des dispositions du chapitre III du titre 1^{er} du livre III du Code de la construction et de l'habitation, l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "SNCF" est considéré comme employeur des agents et salariés des trois établissements publics industriels et commerciaux qui composent le groupe public ferroviaire. Les modalités d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat.* »

L'EPIC « SNCF » serait ainsi considéré comme l'employeur unique des salariés des trois EPIC. Mais dans un sens restreint et très particulier : pour l'application de l'article L. 5424-2 du Code du travail. C'est un article de la 5^e partie (emploi), livre IV (le demandeur d'emploi), titre II (indemnisation des travailleurs involontairement privés d'emploi). Il concerne les conditions dans lesquelles un salarié embauché par une entreprise est couvert par l'assurance chômage.

DÉPÊCHE

Quelques enseignements de la grève des cheminots selon l'AFP

PARIS, 20 juin 2014 (AFP) — La CGT se trouve vendredi 20 juin dans l'embarras pour gérer la fin de la grève des cheminots sans perdre la face, sur fond de cacophonie et de division interne (...).

Après dix jours de grève contre la réforme ferroviaire, à l'appel de la CGT et de SUD-Rail, les cheminots ont été nombreux vendredi à voter la reprise (...), tandis que des irréductibles notamment en Ile-de-France ont reconduit la grève pour le week-end.

Dans leur dernier communiqué, la CGT-Cheminots et SUD-Rail affirmaient que « le combat n'est pas terminé », tout en laissant aux cheminots le soin de décider de poursuivre ou non le mouvement.

"TANGAGE"

« Une telle fin de conflit est un peu catastrophique », affirme auprès de l'AFP un connaisseur de la centrale (...), « ils ont géré ce conflit avec du tangage, c'est le moins qu'on puisse dire ».

Le numéro un de la CGT, Thierry Lepaon, avait salué jeudi les avancées obtenues lors du débat sur la réforme à l'Assemblée nationale avec l'adoption d'amendements défendus notam-



Le député Chassaigne (PCF) à l'Assemblée nationale le 18 juin.

Photo AFP

ment par le député Front de gauche André Chassaigne.

Mais le secrétaire général de la CGT a été démenti quelques heures plus tard par le patron de la fédération cheminots CGT, Gilbert Garrel, qui a qualifié ces amendements d'« enfumage » (...).

"CONTACTS DIRECTS DE LEPAON AVEC L'ÉLYSÉE"

La cacophonie serait le signe de dissensions internes : Thierry Lepaon « a établi des contacts directs avec l'Élysée et Maignon, négociant avec le gouvernement sur la réforme, et Gilbert Garrel a été tenu à l'écart, d'où sa colère », a affirmé à l'AFP un haut cadre cégétiste.

M. Lepaon, lui, avait réfuté samedi dernier toute division interne, affirmant qu'il n'y avait « aucune différence, pas même un cheveu » entre Gilbert Garrel et lui (...).

UNE "FÉDÉRATION SURPRISE PAR LA VIGUEUR DE LA RÉACTION DES AGENTS"

La gestion de la crise a été d'autant plus complexe que la fédération des cheminots, premier syndicat de la SNCF, a été débordée par la base. « La fédération a été surprise par la vigueur des réactions des agents, parmi lesquels beaucoup de jeunes, et par la radicalité des personnels roulants, conducteurs, contrôleurs », souligne auprès de l'AFP Jean-Marie Pernot, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires).

ÉCLAIRAGE

Une journée cruciale, le jeudi 19 juin

● Sur RMC, le chef de file des députés Front de gauche, **André Chassaigne (PCF)**, déclare à propos des débats à l'Assemblée nationale de la veille : « L'objectif était, par des amendements successifs (...), de faire en sorte que petit à petit, on fasse évoluer le texte vers l'employeur unique. C'est pas parfait mais on a beaucoup avancé la nuit dernière. » Les cheminots grévistes doivent-ils reprendre le travail ? « Je pense qu'ils vont le faire », assure-t-il.

● Sur RTL, le secrétaire général de la CGT, **Thierry Lepaon**, déclare : « Il y a effectivement des amendements qui aujourd'hui sont pris en compte », une « différence majeure » entre « ce qui était proposé » par le gouvernement et ce qui a été « voté ». « Sans doute, dit-il, qu'on arrive à un tournant dans la manière dont les cheminots vont s'exprimer. »

● En Ile-de-France (ce sera le cas dans cette seule région), **les unions régionales CGT et FO** appellent à manifester avec les cheminots (ce sera aussi le seul

endroit ou presque où la grève sera reconduite jusqu'au lundi).

● Dans la manifestation à Paris, le secrétaire général de la CGT-Cheminots, **Gilbert Garrel**, déclare que les amendements au projet de réforme ferroviaire votés par les députés sont « beaucoup d'enfumage ». François Grasa, secrétaire adjoint de la fédération FO cheminots, juge que « les amendements ne reviennent pas sur le cœur de la réforme. On demande comme préalable à la négociation un retrait du projet de loi. »

Des briseurs de grève

Depuis le début de la grève, la **CFDT** s'en est prise aux cheminots grévistes. Son secrétaire général, **Laurent Berger**, est allé jusqu'à déclarer, sur RMC le 16 juin : « Il n'aurait pas fallu commencer cette grève contre la réforme ferroviaire (...). Il ne faut pas retirer cette réforme (...). » Et encore : « La grève est inutile et elle prend en otages les usagers. » Avec l'**UNSA**, la fédération CFDT des cheminots a même signé, en pleine grève, un accord avec le gouvernement, le 12 juin. Ce qui n'a pas empêché, dans plusieurs endroits, des syndiqués UNSA de faire grève malgré tout.

en bref ...

Plan d'économies de 50 milliards : 250 000 emplois menacés

La députée Valérie Rabault, rapporteur général du budget, vient de publier un rapport dans lequel elle dévoile de « premiers éléments d'appréciation » des effets à attendre sur la croissance et l'emploi du plan d'économies de 50 milliards d'euros prévu par le gouvernement. Selon les prévisions obtenues de Bercy, ce plan d'économies « aurait un impact négatif sur la croissance de 0,7 % par an en moyenne entre 2015 et 2017 et pourrait entraîner la suppression de 250 000 emplois à l'horizon 2017 », écrit-elle. Une volonté d'assainissement budgétaire du gouvernement qu'elle ne conteste pas car « facteur de stabilité à moyen et long terme pour notre économie ».

Projet de loi de finances rectificative pour 2014 : première traduction du plan de 50 milliards d'économies

Ce projet de loi (PLFR) est en discussion au Parlement depuis le lundi 23 juin. En son centre, 1,6 milliard d'euros d'annulations de crédits de l'Etat. Tous les ministères vont contribuer aux objectifs de correction dont, au deuxième rang, l'Education nationale, avec moins 189 millions d'euros. Viendra ensuite le projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale (PLFRSS), dans le cadre de la mise en œuvre du pacte de responsabilité, qui va se traduire, dès cette année, par 6,5 milliards d'euros d'allègements de cotisations patronales, la baisse progressive de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), impôt assis sur le chiffre d'affaires des entreprises. Auquel s'ajoutera, dans le cadre de la réduction du déficit public : 1,1 milliard d'économies sur la protection sociale réparti en 300 millions d'euros sur les prestations sociales et 800 millions sur les dépenses de santé.

"Réduire la masse salariale dans les départements"

A la question posée par le journal *Les Echos* (3 juin) : « Les effectifs vont-ils baisser dans les collectivités ? », Michel Sapin, ministre des Finances, répond : « Ce n'est pas un objectif en soi mais ce sera sans doute à terme une conséquence de la réforme. (...) Cela sera facilité par les nombreux départements en retraite à venir dans la fonction publique territoriale, un secteur où les effectifs ont beaucoup augmenté depuis 20 ans. » La directrice de l'Institut pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques en arrivait, le mois dernier, à la conclusion qu'« il sera nécessaire de réduire la masse salariale dans les départements » (*Le Figaro*, 13 mai).

7 et 8 juillet : conférence sociale 2014

Les 7 et 8 juillet 2014, tous les « acteurs du dialogue social » seront réunis autour du gouvernement pour établir la « feuille de route sociale » de l'année à venir. Elle sera ouverte par François Hollande le lundi 7 juillet, sera conclue le lendemain après-midi par Manuel Valls, après sept tables rondes thématiques présidées ou coprésidées par neuf ministres. « Le pacte de responsabilité s'annonce comme le principal dossier de cette conférence sociale 2014 » (*Les Echos*, 16 juin). Michel Sapin a annoncé qu'un comité de suivi de ce pacte serait mis en place lors de la conférence.

ÉDITORIAL



Un cap a été franchi

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

Avec la grève massive des cheminots, unis avec leurs syndicats, un cap a été franchi. Les assemblées générales quotidiennes votant la reconduction de la grève pour obtenir le retrait de la réforme ferroviaire ont montré la puissance d'un mouvement qui concerne toute la classe ouvrière.

Cette grève s'est heurtée aux syndicats jaunes (CFDT et UNSA) appuyant le gouvernement. Elle s'est directement confrontée à la politique anti-ouvrière d'un gouvernement prétendument de « gauche » qui veut imposer le démantèlement jusqu'au bout du service public nationalisé des chemins de fer. Ce qui n'empêche pas Valls de s'apitoyer sur lui-même, disant sa crainte « que la gauche ne disparaisse ». Au même moment, le rapporteur PS du budget, Valérie Rabault, annonce que 250 000 emplois devraient être détruits en conséquence du pacte de responsabilité. « La gauche » ? Même si le terme a été galvaudé, même s'il a toujours recouvert les plus grandes ambiguïtés, il était généralement admis que « la gauche » avait un rapport, même lointain, avec les intérêts ouvriers, tandis que la droite était supposée représenter les intérêts patronaux. Où en sommes-nous rendus ? Eclatement de l'école et de la République, destruction du service public, liquidation des emplois (démantèlement d'Alstom et autres entreprises) : le PS organise lui-même sa disparition comme parti (1).

Un fait demeure : jour après jour, les AG ont reconduit la grève, suscitant un immense mouvement de solidarité ouvrière qui s'est traduit dans les motions portées aux AG de grévistes. Dans tous les secteurs, les travailleurs ont perçu ce mouvement comme l'expression, sur un terrain particulier, de l'aspiration de tous à bloquer les plans destructeurs du gouvernement au service de l'Union européenne. Il est évident que si les initiatives interprofessionnelles prises au plan régional avaient été relayées au plan national par les confédérations appelant à un mouvement d'ensemble, cette grève des cheminots aurait brisé son isolement.

Pour faire refluer le mouvement, il faudra la montée en première ligne du député PCF Chassaigne et de son amendement mystificateur prétendant, contre toute évidence, rétablir l'unité de l'EPIC SNCF alors même qu'il en aggrave l'éclatement et institue le « licenciement unique » (*lire page 2*).

Il reste qu'après la SNCF, la SNCM entre en grève, ainsi que les contrôleurs aériens et d'autres secteurs encore.

Il reste que par leurs assemblées générales, reconduisant la grève, par leur fermeté sur le mot d'ordre de retrait, par leur aptitude à exercer le contrôle sur leur propre lutte de classe, les cheminots en grève ont dessiné les développements à venir de la lutte de classe dans la prochaine période.

Elle indique que dans la situation de marasme et de dislocation imposée par le gouvernement au service de la classe capitaliste et de l'Union européenne, une issue peut s'ouvrir. Une issue va s'ouvrir. C'est sur le terrain de la lutte de classe que l'affaire se dénouera.

(1) A Valenciennes, dans l'élection partielle qui s'est tenue dimanche dernier, le Parti socialiste, pourtant au pouvoir, a recueilli moins de 2 % des électeurs inscrits.

Les secrétaires généraux des unions régionales d'Ile-de-France de la CGT et de la CGT-FO

Pascal Joly et Gabriel Gaudy répondent aux questions d'« Informations ouvrières »

Un entretien réalisé par Daniel Shapira

Après d'autres initiatives, vous avez appelé ensemble, jeudi dernier, à une manifestation régionale en soutien à la grève des cheminots. Pouvez-vous dire pour quelles raisons ?

Pascal Joly : C'est vrai que cela intervient après une multitude de journées d'action, de mobilisations, de grèves, de manifestations, on a réussi à faire des choses ensemble, et pas seulement CGT et FO puisqu'il y avait aussi d'autres organisations syndicales comme FSU et Solidaires. On a pris un rythme de travail ensemble sur la base à la fois d'un constat partagé mais aussi de solutions pour pouvoir sortir de la situation de marasme dans laquelle on est. La deuxième chose, c'est que pour nous, ce n'était pas seulement une manifestation de soutien aux cheminots. C'est-à-dire que la manifestation régionale qui a eu lieu jeudi dernier, c'était aussi la volonté de faire en sorte que, en soutien aux cheminots, s'élargisse un mouvement social avec la volonté d'en faire quelque chose de beaucoup plus large qu'une mobilisation sociale circonscrite aux seuls cheminots ou aux seuls intermittents par exemple. D'ailleurs, dans la manifestation, je sais qu'il y avait beaucoup d'autres camarades : il y avait des camarades d'EDF-GDF, des camarades y compris du privé qui étaient là et où chacun a senti qu'on avait une opportunité de faire en sorte que s'exprime quelque chose de plus interprofessionnel qu'un strict soutien de solidarité au mouvement des cheminots. Donc notre volonté d'impulser cette manifestation avait véritablement un caractère interprofessionnel. Parce qu'on pense, nous, à l'URIF-CGT, que ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est la question de la construction d'un rapport de force social et politique qui permette aux gens d'identifier une autre issue que celle qui nous est proposée aujourd'hui, qui est celle de l'abandon et de la résignation. Il y avait un peu ces deux dimensions-là dans la manifestation de jeudi dernier.

Gabriel Gaudy : Pour ce qui concerne l'union régionale Force ouvrière, nous nous sommes engagés dans ce combat avec les cheminots pour une raison tout à fait importante. Les cheminots, ils réagissent par rapport à quoi ? Ils réagissent comme nous à toutes les attaques qui sont portées contre les services publics d'une façon assez générale. La SNCF fait partie des grandes entreprises nationales qui sont des entreprises de service public à disposition de la nation, des usagers. Donc nous avons été amenés à réagir parce que le combat des cheminots, c'est un combat contre l'éclatement de la SNCF, c'est un combat pour maintenir une entreprise publique forte, qui assure l'égalité de traitement des populations. C'est un combat contre les économies de gestion, contre le pacte de responsabilité et contre la volonté qu'ont les gouvernants aujourd'hui d'engager un processus au niveau de la SNCF d'ouverture des marchés avec la casse notamment du transport du fret. Finalement, cet engagement, c'est celui de la défense des nationalisations, comme EDF-GDF, comme La Poste, comme les Télécoms à une certaine époque. On voit d'ailleurs les conséquences aujourd'hui de la privatisation de ces entreprises. Et puis, je crois que la volonté profonde que nous avons, c'était de poursuivre les combats que nous avons engagés ensemble depuis quelque temps, contre l'ANI, contre la réforme des retraites. Je rappellerai d'ailleurs que les cheminots étaient fortement engagés dans le cadre de ces combats menés ensemble contre la contre-réforme des retraites, et c'est la raison pour laquelle nous étions avec les cama-



Gabriel Gaudy.

“La prochaine conférence sociale va déboucher sur les plans d'économie de gestion qui vont être destructeurs. (...)

Nous, nous avons toujours dit en région Ile-de-France, que nous n'étions pas d'accord pour participer à des conférences sociales qui seront de même nature que celles qu'on a connues précédemment”

rades de la CGT et de SUD dans le cadre de cette action, comme nous avons été auparavant avec les trois organisations, la CGT, la FSU et SUD, dans les combats que nous avons conduits et conduirons vraisemblablement encore.

Le gouvernement organise une troisième conférence sociale les 7 et 8 juillet. Il veut même faire un comité de suivi ensuite du pacte de responsabilité. Qu'en pensez-vous ?

G. G. : Nous nous trouvons dans un contexte qui est celui de la politique globale du gouvernement, qui s'inscrit dans celle de l'Union européenne, de dégonfler les déficits budgétaires de chacun des pays. On a vu ce que cela donnait, au Portugal, en Espagne, en Grèce et ailleurs. On veut appliquer les mêmes dispositifs dans notre pays. On voit se développer finalement dans toute l'Europe une politique de précarité, d'austérité et de misère pour une partie des populations. Donc notre combat a été un combat qui nous a amenés à dire : lutte contre le pacte de responsabilité, qui est un véritable pacte d'austérité, ce que nous avons dit d'ailleurs entre toutes les organisations qui ont participé aux manifestations et luttes contre les économies de gestion qui vont casser les services publics, la Sécurité sociale, et un certain nombre d'éléments de cette nature.

Alors, par rapport aux conférences sociales, qu'est-ce qu'on peut constater ? Il y a déjà eu deux conférences sociales. Nous l'avons encore écrit ce matin. Contrairement à ce qu'affirme le ministre du Travail, qui a envoyé un courrier en direction des organisations syndicales leur disant que la conférence sociale débouche toujours sur de la négociation et sur des accords,



Pascal Joly.

“Je pense que les organisations syndicales ne doivent pas apporter leur caution à cette conférence dite sociale, dont l'objectif est d'empêcher la combativité du monde du travail en donnant l'impression qu'il y a un dialogue social qui peut déboucher sur des avancées positives”

nous, on a fait le constat que les deux conférences sociales ont débouché surtout sur des accords tel que celui de l'ANI ou celui de la contre-réforme des retraites. La prochaine conférence sociale va déboucher sur les plans d'économie de gestion qui vont être destructeurs pour les statuts des salariés, pour les conventions collectives et vont entraîner davantage de précarité, davantage de chômage, davantage de pauvreté. Nous, nous avons toujours dit en région Ile-de-France, que nous n'étions pas d'accord pour participer à des conférences sociales qui seront de même nature que celles qu'on a connues précédemment.

Et puisqu'on parlait du comité de suivi, à partir du moment où nous ne sommes pas favorables à la participation à une conférence sociale, on peut être encore moins d'accord avec le comité de suivi puisque le comité de suivi sera amené à vérifier, à contrôler, à accompagner toute la stratégie et la politique qui auront été définies à l'occasion de la conférence sociale mais qui tournera obligatoirement autour du pacte de responsabilité. C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas d'accord pour participer à ces deux « grands-messes », comme diraient certains camarades.

P. J. : La position de la CGT, depuis le départ, a été très claire. Cela a été un refus de ce pacte de responsabilité qui notamment se décline par une économie de 50 milliards d'euros sur l'ensemble des budgets, notamment en ce qui concerne la protection sociale, la Sécurité sociale, les services publics. Je ne reviens pas sur ce qui a été dit sur les services publics, c'est largement partagé. En même temps, cette conférence sociale n'a de social que le nom. Nous aussi à la

CGT, nous faisons le constat de ce qu'ont produit les deux précédentes conférences sociales : la contre-réforme des retraites et le fameux accord dit de sécurisation de l'emploi. Au nom de la sauvegarde de l'emploi, on en supprime des millions en ce moment en s'appuyant sur cet accord.

Evidemment, la façon dont les organisations syndicales vont se comporter à l'occasion de cette conférence dite sociale va être déterminante dans la suite des événements, puisque l'ossature de cette conférence va consister à décliner le pacte de responsabilité. Cela a été clairement dit, le gouvernement a clairement annoncé la couleur. On est dans ce contexte-là. Donc je pense que les organisations syndicales ne doivent pas apporter leur caution à cette conférence dite sociale, dont l'objectif est d'empêcher la combativité du monde du travail en donnant l'impression qu'il y a un dialogue social qui peut déboucher sur des avancées positives. Ce qui n'est évidemment pas le cas depuis très longtemps, puisque le compromis social illusoire sur lequel ont reposé les relations sociales jusqu'ici, je dis bien illusoire, n'a fait que déboucher sur la crise dans laquelle on est aujourd'hui avec le fait que de plus en plus de richesses produites par les salariés ont été transférées au capital.

Voilà. Donc c'est illusoire de penser qu'à l'occasion d'une conférence sociale, sans mobilisation sociale d'ampleur, parce que je crois qu'il faut qu'on vise cela, et je sais que la CGT et FO, en Ile-de-France, on est d'accord pour travailler dans ce sens-là, sans mobilisation sociale d'ampleur, conséquente, une mobilisation générale, je serais tenté de dire qu'on n'obtiendra rien dans ce pays en termes d'avancées sociales. Je crois qu'il faut remettre au goût du jour l'idée que la transformation sociale, puisqu'il y a aussi des organisations syndicales autres que les nôtres qui s'en revendiquent, doit se faire dans un sens progressiste.

Et concernant votre initiative commune du 26 juin ?

P. J. : La suite immédiate de ce que j'ai dit plus haut, c'est la journée du 26 où nos deux organisations syndicales en Ile-de-France ont décidé d'appeler ce jour-là à des grèves et une manifestation en région parisienne, qui partira de la Bastille, à Nation, à 14 h 30. On essaye de faire en sorte que les entreprises en lutte, et il y en a beaucoup en ce moment, essaient de mettre à profit cette journée pour avoir une visibilité convergente et donc de classe à l'occasion de cette journée et de cette manifestation. Voilà. On a appelé ensemble. On a sollicité toutes les autres organisations syndicales. Certaines, pour des questions de méthode, ont décidé de ne pas venir ; d'autres, pour des questions de fond, parce qu'elles ne sont pas d'accord sur le contenu.

G. G. : Je suis bien évidemment d'accord avec Pascal là-dessus. Je rajouterai un point. C'est que l'action du 26 entre nos deux organisations est à la veille de la conférence sociale. Elle est pour affirmer par rapport à cette conférence sociale nos positions contre le pacte de responsabilité. On veut réaffirmer d'une façon très forte en région Ile-de-France, à l'occasion de cette conférence sociale, que nous ne sommes pas dupes. Aujourd'hui, la volonté profonde que nous avons, c'est que les revendications que nous portons en commun dans cette manifestation du 26 soient entendues par tous les dirigeants de ce pays.

LA GRÈVE A COMMENCÉ À LA SNCM

“Nous irons jusqu’au bout pour obtenir le respect des engagements écrits du gouvernement”

Mardi 24 juin, à l’appel des syndicats CGT, CFE-CGC, FO, CFTC, SAMM, CFTD, les marins, officiers et sédentaires de la SNCM en grève se sont rassemblés dans une salle du *Danielle Casanova*, amarré en bout de quai à Marseille.

Gérard Luiggi

Une assemblée générale massive s’est tenue. Précisons que la grève, fixée à partir de 6 heures du matin, conduisait à devoir coordonner les assemblées de marins réunies sur les navires amarrés sur chacun des ports où la grève les avait arrêtés.

En discutant avec plusieurs marins avant le début de l’assemblée, se dégage une position commune fondée sur un certain nombre de considérants :

— « Il ne reste plus que la grève, car le début de la saison estivale va commencer et le gouvernement n’a toujours pas mis en œuvre les engagements qu’il avait pourtant signés concernant notamment, d’une part, la commande des quatre navires à STX Saint-Nazaire et, d’autre part, la publication du décret dit “du pays d’accueil” définissant les mêmes contraintes sociales pour tout marin navigant dans les eaux territoriales françaises. »

— « Cette grève est notre “ultime” combat : au bout, on obtient la mise en œuvre effective de ces engagements, ou alors c’est la liquidation. Donc nous irons jusqu’au bout pour l’obtenir. »

L’assemblée est introduite par les interventions de chacun des responsables syndicaux signataires de l’appel à la grève.

Tous reviennent sur les enjeux de cette grève, ceux de la préservation d’une compagnie maritime nationale navigant sous pavillon français, pour l’exercice d’un service public de continuité territoriale.

C’est la seule garantie permettant de ne pas laisser le champ libre à une compagnie dérogeant au droit français, qui, utilisant tous les outils de la « concurrence libre et non faussée », constituera un monopole privé aboutissant à très court terme à une augmentation des tarifs pour tous les passagers (comme cela a eu lieu



Après le premier jour de grève, celle-ci est reconduite à l’unanimité. Les bateaux resteront à quai.

Photo AFP

en Sardaigne), en y ajoutant les conditions de sécurité dégradées.

Ainsi, il y a quelques jours, un ferry de la Corsica Ferries a touché un haut-fond, occasionnant une voie d’eau, ce qui ne l’a pas empêché de continuer à naviguer durant deux jours.

“75 % DES MARINS ET DES SÉDENTAIRES EN GRÈVE”

La discussion a essentiellement porté sur les actions qui devaient ponctuer la grève, considérant, comme le disait l’un des marins, qu’« il est hors de question de rester sur notre quai à attendre que les réponses arrivent ».

Ont été portés à la connaissance de l’assemblée l’appel à la grève de l’ensemble des marins et des sédentaires par la fédération CGT des syndicats maritimes le 26 juin, pour exiger la publication du décret « Etat d’accueil », et la lettre ouverte aux élus de l’Assemblée de Corse par toutes les organisations syndicales ayant déposé le préavis de grève. Cette lettre ouverte leur demande d’exiger également du gouvernement le respect de ses engagements, notamment celui du décret « Etat d’accueil » en précisant : « Il est vrai que les salariés détachés des 27 pays de l’Union européenne, sans droits sociaux et dans la précarité, avec des navires de 30 à 40 ans d’âge, ça coûte moins cher que les marins sous pavillon français premier registre avec des navires de nouvelle génération fonctionnant au gaz liquéfié toute l’année entre les ports de la continuité territoriale, au service des usagers et de l’emploi, dans le plus grand respect de l’environnement. »

La grève (reconductible tous les jours) est votée à l’unanimité des présents, le secrétaire de la CGT, Frédéric Alpozzo, précisant sous les applaudissements qu’elle était suivie, ce premier jour de grève, par 75 % des marins et des sédentaires.

ÉCLAIRAGE

A propos du décret dit “du pays d’accueil”



Marins officiers et sédentaires en assemblée générale à l’appel de leurs syndicats.

L’assemblée des grévistes de la SNCM a notamment mis au centre l’exigence de la publication du décret dit « du pays d’accueil ». Cette revendication, qui constitue un compromis par rapport à celle concernant le monopole du pavillon français de premier registre, empêcherait toutefois, si elle était satisfaite, l’emploi de marins philippins, par exemple, sur les navires assurant la continuité territoriale entre les ports français.

Ces marins, employés sur la Corsica Ferries, travaillent sans aucune réglementation. Ils sont par exemple

privés de repos hebdomadaire et travaillent tous les jours du calendrier. Les marins de la SNCM considèrent que si ce décret était publié, cela empêcherait le dumping social et préserverait ainsi la SNCM. Ils opposent, contre la volonté du gouvernement et de l’Union européenne de liquider la SNCM, le maintien du Code du travail français (pays d’accueil).

Ils ont raison, nous y reviendrons.

Marcel SANTINI, Ajaccio ■

ALSTOM

Quelques masques tombent

Gérard Bauvert

Le week-end dernier a donné lieu à des scènes assez stupéfiantes. Le ministre Montebourg courant les plateaux télévisés pour annoncer une « bonne nouvelle ». L’« Etat revenant sur la scène... », etc.

Il faut s’appeler le journal *Le Monde* et donc disposer de son aplomb légendaire pour titrer la veille (3 juin) sur une pleine page : « L’Etat met les prétendants d’Alstom sous pression. » Si la question n’était pas si sérieuse il y aurait matière à rire. Ainsi, le gouvernement Hollande-Valls-Montebourg aurait mis sous pression (pourquoi pas à genoux tant qu’on y est) les multinationales ; c’est pure tartufferie.

Et une tartufferie qui va coûter cher (une fois de plus), aux contribuables pour commencer, car le gouvernement Hollande-Valls-Montebourg vient tout simplement, au nom de la prise de capital, de décider de verser à la multinationale Bouygues 2 milliards d’euros. Modique somme servant à racheter les 20 % d’actions dont Bouygues dispose dans Alstom.

Une très bonne affaire pour Bouygues (une de plus), une très mauvaise pour la classe ouvrière. Montebourg, avec sa modestie habituelle, insiste sur le rôle déterminant du gouvernement dans cette affaire. Il n’a pas tort. La question étant de s’entendre sur ce rôle. Montebourg avec Hollande et Valls ont tenté pendant des semaines de brouiller les cartes, grossier camouflage qui ne change rien à la réalité de la politique mise en œuvre. Ils ont été dans ce domaine — comme dans

les autres — des agents d’exécution de la multinationale américaine, et des pourvoyeurs de fonds pour la multinationale Bouygues au passage.

Ainsi, les bateleurs de foire gouvernementaux, au nom du « patriotisme économique », de « la réindustrialisation », etc., ont-ils préparé en coulisse les termes de leur capitulation. Une leçon pour ceux qui — de bonne ou de mauvaise foi — espéraient que ce gouvernement change voire infléchisse sa politique, comme si, en dehors d’un vigoureux combat de classe, d’une lutte de classe directe, cela pouvait avoir la moindre chance d’avoir lieu.

En ce sens, tout militant ouvrier peut s’interroger sur la conclusion de l’éditorial du journal *L’Humanité* (23 juin) : « Des braises se lèvent pour réchauffer la glaciation politique, des conflits sociaux ou encore cet intérêt majoritaire à gauche pour des convergences entre socialistes frondeurs, écologistes et Front de gauche. »

Des « convergences » qu’on a vues à l’œuvre au cours de la grève des cheminots qui réclament le retrait de la réforme pendant que des députés du Front de gauche déposent des amendements et que les écologistes l’ont publiquement approuvée.

La leçon vaut pour toute la classe ouvrière... mais cela est traité ailleurs dans ce journal. Disons simplement qu’à un moment ou à un autre, les travailleurs d’Alstom et leurs organisations, forts de cette expérience, écarteront les bonimenteurs, et, par leur propre mouvement, ne comptant que sur eux-mêmes, feront reculer le capital et ses domestiques.

25 juin : grève contre la réforme du permis de conduire

Deux syndicats des inspecteurs du permis de conduire, le Syndicat national Force ouvrière des inspecteurs, cadres et administratifs du permis de conduire et de la sécurité routière (SNICA-FO), majoritaire, et le Syndicat national des personnels techniques, administratifs et de services (SNPTAS-CGT) appellent à la grève ce 25 juin contre la réforme du permis de conduire, annoncée par le ministre de l’Intérieur, Bernard Cazeneuve.

Ils réclament l’abandon de la réforme, qui prévoit la privatisation totale du système à brève échéance.

Dans la motion adoptée par sa commission exécutive le 17 juin, le SNICA-FO souligne que le projet du gouvernement « prévoit de livrer la jeunesse, prétendue priorité gouvernementale, à une entreprise privée dont la finalité, par nature, est de générer du profit. Il s’inscrit pleinement dans les orientations imposées par les organisations patronales d’auto-écoles, obnubilées non pas par la réduction des délais d’obtention du permis, mais par la production de places monnayables, sans considération sur le niveau des candidats présentés. »

En application de cette réforme, les inspecteurs du permis de

conduire pourraient, à compter du 1^{er} juillet, être remplacés par des retraités de la police et de la gendarmerie puis, à partir de 2015, la surveillance de l’examen du code serait confiée à un prestataire agréé par l’Etat.

Dénonçant « une casse du service public », la secrétaire générale du SNICA-FO, Pascale Maset, souligne que les inspecteurs et délégués du permis de conduire sont « scandalisés par cette attaque historique contre leur service ».

Pour le SNICA-FO, qui envisage « une grève illimitée à partir du mois de septembre », le 25 juin sera un « avertissement au ministre avant la période estivale ».

Le syndicat revendique : « Le maintien de la totalité des missions dévolues aux inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et aux délégués au permis de conduire et à la sécurité routière, fonctionnaires d’Etat, et de leurs statuts. »

— Le recrutement, dès 2015, d’inspecteurs et de délégués fonctionnaires d’Etat en nombre suffisant, notamment afin d’assurer la mise en œuvre des nécessaires suivis d’enseignement. » Il les appelle à « entrer dans le combat pour stopper, par la grève, ces projets assassins du service public ! »

L. F. ■

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

19 juin : 1 000 manifestants devant la préfecture de Créteil pour exiger qu'il n'y ait aucune mise en place des rythmes dans le Val-de-Marne

Répondant à un appel à la grève des syndicats SNUipp-FSU, SNUDI-FO et SUD du Val-de-Marne, plus de 1 000 enseignants, parents, agents territoriaux de tout le département, avec des élus d'un tiers des communes (Maisons-Alfort, Limeil-Brevannes, Vitry-sur-Seine, Villejuif, Bonneuil, Valenton, Noisieu, Saint-Maurice, Ivry-sur-Seine, Villecresnes, Champigny, Villeneuve-Saint-Georges, l'Haÿ-les-Roses, Saint-Maur) se sont rassemblés dès 9 heures devant la préfecture de Créteil pour exiger la suspension de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour toutes les écoles du Val-de-Marne.

Une déclaration commune signée par les syndicats des enseignants (SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD, CGT Educ' action) et des agents territoriaux (CGT et FO), la FCPE et la PEEP a été lue et votée à l'unanimité par les 1 000 manifestants.

Cette déclaration adressée au ministre a été lue en préalable à l'ouverture du comité départemental de l'Éducation nationale (CDEN) :

« Monsieur le Ministre, Monsieur le Préfet, Madame l'Inspectrice d'académie,

C'est un fait, les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves seront très dégradées si cette réforme est mise en œuvre à la rentrée dans notre département.

A quinze jours des congés d'été des élèves et des personnels, la mise en place des rythmes scolaires désorganiserait les écoles ; elle serait catastrophique pour tous : élèves, enseignants, agents territoriaux, familles.

"VOUS DEVEZ DÉCIDER

À TITRE CONSERVATOIRE DE SUSPENDRE LA MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES À LA RENTRÉE PROCHAINE"

La rentrée ne doit pas, ne peut pas se dérouler dans ces conditions !

Pour ne pas désorganiser les écoles.

Dans l'intérêt des élèves et des personnels.

Pour que l'école publique remplisse ses objectifs pour tous les élèves.

Pour le respect des droits statutaires des personnels, de leur métier et de leurs conditions de travail.

La raison doit l'emporter. Monsieur le Ministre, Monsieur le Préfet, Madame l'Inspectrice d'académie, vous pouvez, vous devez décider à titre conservatoire de suspendre la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée prochaine dans l'ensemble des écoles du Val-de-Marne.

Nos organisations invitent, plus que jamais, les maires à rester aux côtés des enseignants, des agents territoriaux et des parents en ne s'engageant pas



Lors du rassemblement devant la préfecture de Créteil.

Photo correspondant

dans la mise en œuvre des nouveaux rythmes, et par conséquent à ne transmettre aucun projet d'organisation du temps scolaire à Mme l'inspectrice d'académie, ou si un projet a déjà été transmis, à le retirer.»

Le CDEN s'est réduit à un face-à-face entre les organisations signataires de la déclaration des 1 000 et le préfet, qui n'a pu s'appuyer que sur les deux seules voix du SE-UNSA et de la CFDT.

Un tiers des communes n'ont aucune organisation du temps scolaire transmis et le préfet a été dans l'incapacité d'acter les horaires et jours de classe pour l'ensemble du département. Il a annoncé qu'un nouveau CDEN serait réuni le 3 juillet.

À l'issue du CDEN, les organisations signataires de la déclaration ont appelé les personnels à la signer, à la faire signer massivement dans les écoles et auprès des parents d'élèves, et à la renvoyer en urgence aux syndicats. Elles ont invité les enseignants, dans l'unité avec les parents et les personnels communaux, à s'adresser aux maires, y compris en manifestant devant les mairies, pour que les projets déposés soient retirés et qu'aucun nouveau projet ne soit déposé.

Dans l'après-midi du 19 juin, deux premières manifestations, à Villeneuve-Saint-Georges et au Kremlin-Bicêtre, ont eu lieu. D'autres sont prévues dans de nombreuses villes.

Rien n'est joué. La rentrée ne se fera pas dans ces conditions !

Communiqué du comité de Chevilly-Larue du POI (extraits)

"On ne peut pas combattre la politique du ministre si on décide par ailleurs de la mettre en œuvre"

« Lors du conseil municipal du mardi 17 juin, M^{me} le maire (PCF) a confirmé avoir déposé le 6 juin un projet d'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée, envisageant de mettre en œuvre les rythmes scolaires Peillon-Hamon. Le conseil municipal a voté une délibération qui conclut dans son article 4 "que cette réforme est inapplicable en l'état".

Que vaut une telle délibération si M^{me} le maire ne retire pas son projet de rythmes scolaires à Chevilly-Larue ? Non, on ne peut pas combattre la politique du ministre si on décide par ailleurs de la mettre en œuvre !

Il n'est pas trop tard pour retirer le projet municipal des rythmes scolaires à Chevilly-Larue, comme le demandent les syndicats et les associations de parents précités, avant le nouveau comité départemental de l'Éducation nationale (CDEN) convoqué par le préfet le 3 juillet, celui du 19 juin n'ayant pu entériner l'application des rythmes scolaires dans le Val-de-Marne. »

Trois syndicats de l'enseignement supérieur ont appelé à manifester le 18 juin

Deux syndicats CGT (la FERC-Sup et l'INRA) et le SNPRES-FO ont appelé à manifester ensemble le 18 juin dernier devant le ministère. Dans leur appel commun, on pouvait lire, à propos des regroupements d'universités prévus par la ministre Fioraso :

« Ce processus de territorialisation-régionalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, visant à réduire à une trentaine le nombre d'entités universitaires et de recherche, en cohérence avec l'acte III de la décentralisation, ne peut que déboucher à terme sur la régionalisation des diplômes.

La remise en cause du caractère national des organismes de recherche menace directement l'existence de ces organismes et le statut de leurs personnels.

Non aux fusions, communautés d'universités et d'établissements (COMUE) et autres regroupements régionaux : moratoire immédiat de leur mise en place !

Maintien des diplômes nationaux (licence, master et doctorat) dans les universités ;

Abrogation des lois LRU-Pécresse et LRU-Fioraso.

Rendez-vous le 18 juin, à 14 heures à Sèvres-Babylone, où nous rejoindrons les personnels de l'Éducation nationale qui manifestent contre la réforme des rythmes scolaires, jusqu'au ministère ! »

ANGERS > en bref

Grève contre une nouvelle détérioration des conditions de travail

A l'appel de leurs syndicats SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SUD, les professeurs des écoles de la ville d'Angers étaient à plus de 50 % en grève le 19 juin dernier contre une nouvelle détérioration de leurs conditions de travail, programmée à compter du 1^{er} septembre dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des « rythmes » déjà subie au cours de l'année scolaire 2013-2014.

"INTERMITTENTS DU SPECTACLE"

Que valent les propositions de Manuel Valls ?

Le Premier ministre a annoncé, jeudi 19 juin, le gel du différé d'indemnisation pour les « intermittents du spectacle », une des nouvelles mesures du récent accord sur l'assurance-chômage, par sa prise en charge financière par l'Etat. Il a aussi annoncé « la

remise à plat, la redéfinition du statut de l'intermittent ». Précisons qu'il n'y a pas de « statut de l'intermittent ».

Les artistes et techniciens du spectacle, permanents comme intermittents, sont des salariés.

Jean-Baptiste Caron

Que peut vouloir dire « la remise à plat, la redéfinition du statut de l'intermittent » sinon la sortie des salariés intermittents de la solidarité interprofessionnelle et du salariat ? Ce que confirme la ministre de la Culture, Aurélie Filippetti : « Je suis prête à aller très loin dans la remise à plat. Il faut sortir de la crise qui secoue tous les trois ans le monde du spectacle. » Tous les trois ans ? Fi des coupes budgétaires incessantes ; fi de la fermeture de théâtres et lieux de création entiers comme récemment à Grenoble, Toulouse, Rennes, Bourges ; de la disparition, tous les jours, de compagnies, faute de financement de leur travail. Non, ce qui serait

responsable de la crise à laquelle le monde du spectacle est confronté, c'est la solidarité interprofessionnelle, c'est l'assurance chômage financée par le salaire différé, dont la convention est renégociée... tous les trois ans ! La Coordination des intermittents et précaires (CIP) et le comité de suivi (1), dont les médias parlent tous les jours, préconisent quant à eux « un nouveau modèle de financement de l'assurance chômage » (2). En 2006, la CIP et le « comité de suivi » ont même déposé une proposition de loi à l'Assemblée nationale. Que dit ce projet de loi ? Article 2 : « Les charges éven-

tuelles qui résulteraient pour les régimes sociaux de l'application de la présente loi sont compensées, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits visés à l'article 1001 du Code général des impôts. » L'article 1001 du Code général des impôts concerne les taxes sur les assurances automobiles. Quel rapport avec la solidarité interprofessionnelle, qui seule a pu garantir depuis quarante ans l'indemnisation de centaines de milliers de salariés intermittents, palliant la surexploitation patronale à laquelle ils doivent faire face ?

Et la CIP d'ajouter : « La coordination n'a pas pour ambition de défendre les acquis sociaux des Trente Glorieuses, mais entend défendre de nouveaux droits sociaux associés à la mobilité et à la flexibilité de l'emploi. » N'est-ce pas précisément la « sécurité sociale professionnelle » et le « nouveau statut du travailleur salarié », dressés contre le statut de salarié et tous les droits collectifs qui y sont attachés ? Et c'est pour cela que les travailleurs du spectacle seraient appelés à faire grève, à la veille de l'ouverture des festivals d'été ?

(1) Composé des employeurs du spectacle, de députés PS, Front de gauche, EELV, UMP.
(2) Plate-forme du comité de suivi, article 4.

Dans les bulletins des comités départementaux du POI...

Seine-et-Marne

Compte rendu de mandat de Michel Senotier, conseiller municipal à Rozay-en-Brie

Michel Senotier a été élu sur une liste « Union démocratique et sociale », rassemblant des Rozéens de différentes sensibilités, adhérents du POI, militants syndicalistes, associatifs, politiques d'origines diverses, ou sans appartenance. Il rend compte publiquement de son mandat.

RÉFORME DES "RYTHMES SCOLAIRES"

« D'ès le premier conseil municipal "ordinaire" du 8 avril, je suis intervenu pour rappeler les graves dangers contenus dans la "réforme des rythmes scolaires" et demandé à ce que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.

M. le maire a répondu que cette question faisait l'objet d'une "concertation avec les parents d'élèves et les enseignants", que "ce point ne serait pas inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil", que la commission scolaire "continuera la préparation de la mise en place de la réforme" et que Michel Senotier, membre de la commission, "pourra y exprimer son point de vue".

On peut lire sur le site de la mairie : "La municipalité, les enseignants et les parents d'élèves n'approuvent pas cette réforme." Qui peut comprendre, dans ces conditions, que sans débat ni délibération du conseil municipal, la mairie organise sa mise en place pour la rentrée ? La sagesse ne voudrait-elle pas au contraire que la commune sursoie à la mise en place de cette réforme injustifiée du point de vue pédagogique et de l'intérêt des enfants, des familles, des enseignants ?

D'autant que s'ajoute à cela la question du surcoût de cette réforme pour la municipalité. Constatant que le projet de budget qui nous était présenté comportait une augmentation de 30 000 euros du poste "rémunérations du personnel non titulaire", j'ai demandé les raisons de cette augmentation.

Il m'a été répondu que c'était en particulier en prévision de la mise en œuvre de la réforme des rythmes.

Pour information, cette réforme a un coût d'environ 150 euros par élève, l'Etat ne subventionnant "pour les deux premières années" qu'à hauteur de 50 euros par enfant. Soit, pour notre commune, plus de 30 000 euros !

La rentrée scolaire est proche. N'y a-t-il pas urgence à dire et décider, conformément à la volonté de l'immense majorité :

"Cette réforme nuit aux élèves, aux parents, aux enseignants. Elle territorialise l'école de la République, transfère de nouvelles charges sur les communes. La municipalité ne la met pas en place et demande son retrait au ministre de l'Education nationale."

PROJET DE BUDGET 2014

Le projet de budget 2014 a été présenté au conseil municipal du 30 avril.

Il subit, comme toutes les communes, la baisse de la dotation forfaitaire (3,5 % pour Rozay) résultant du "pacte de confiance et de responsabilité" gouvernemental.

M. le maire a proposé au conseil le maintien du taux des taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière...).

Dans une situation où l'immense majorité de la population subit durement les mesures d'austérité, le blocage des salaires et la précarité, je me suis félicité de cette proposition et l'ai approuvée avec l'ensemble du conseil.

Cependant, comme je l'ai expliqué plus haut, je me suis vu obligé de voter contre la proposition de budget qui nous était présentée, notamment au vu du surcoût de dépenses qu'il comporte en prévision d'une mise en œuvre inappropriée des nouveaux rythmes scolaires. ■

"Quel avenir pour l'hôpital de Montereau ?"

« A lors qu'une crise secoue la majorité gouvernementale, le plan Valls a reçu l'appui de députés de droite et du centre. Yves Jégo, député-maire de Montereau, actuel président de l'UDI, résume leur état d'esprit :

"Il faut aller plus loin en termes de réductions des dépenses de l'Etat, et si le gouvernement a besoin de toutes les forces politiques pour y arriver, nous prendrons nos responsabilités..." (émission "Tous politiques", France Inter, 27 avril 2014).

Au cœur du dispositif, le développement de la chirurgie ambulatoire à l'hôpital public. Il s'agit d'expulser les patients de l'hôpital quelques heures après une opération et de généraliser les dispositifs "d'hospitalisation à domicile", quels que soient les risques encourus. "Dès 2016, une opération sur deux pourra être réalisée en ambulatoire", déclare la ministre.

Sont notamment citées les opérations de la cataracte, mais aussi, des "actes de plus en plus en lourds", "prothèse de la hanche, hernie discale ou encore anévrisme de l'aorte", précise le quotidien *Le Télégramme*.

Au centre des mesures de réduction : la Sécurité sociale. Marisol Touraine annonce 10 milliards d'euros de coupes pour la Sécu en trois ans.

Quelles conséquences peut-on prévoir pour l'hôpital de Montereau ?

En dépit des panneaux publicitaires vantant son évolution et sa modernisation, nous assistons à une véritable régression de l'hôpital.

Depuis quelques années, l'hôpital est durement touché par les réformes successives menées par l'agence régionale de santé, mises en place par la loi Bachelot de 2009. Depuis 2012, après l'arrêt des travaux du pôle mère-enfant, quinze lits de médecine ont fermé, le service néonatalogie a été supprimé, entraînant le déclassement de la maternité.

Plus aucune grossesse à risque n'est prise en charge à Montereau. Les urgences chirurgicales de nuit ont été supprimées et transférées à Melun. Puis quinze lits de chirurgie ont été transformés en ambulatoire, les lits de cardiologie transférés en soins intensifs, le plan "d'équilibre des comptes", annonce de la suppression de vingt postes. Le service de réanimation remis à neuf récemment est menacé de fermeture fin 2014. On annonce la suppression de dix lits de chirurgie, il y a un manque général de personnel, de médecins en pédiatrie, en cardiologie, en ophtalmologie...

Tout cela entraîne une aggravation des conditions de travail pour le personnel et d'accueil pour les patients. Contre l'ensemble de ces mesures, les organisations syndicales des trois hôpitaux ont engagé une campagne de mobilisation. On ne peut que soutenir ces initiatives. ■

La semaine dernière, nous avons publié des extraits du bulletin du comité départemental de l'Isère. Il s'agissait du n° 113. Cette semaine, c'est le tour de deux "nouveaux-nés", puisque ce sont les n° 1 des bulletins de Côte-d'Or et de Seine-et-Marne.

Ce dernier, dans sa présentation, explique :

« Ce bulletin départemental du comité POI 77, supplément au journal Informations ouvrières, se propose de présenter des extraits de l'activité du POI dans le département à partir des documents produits par les comités locaux.

Nous abordons dans ce numéro deux questions au centre des préoccupations des habitants de Seine-et-Marne :

— la question des rythmes scolaires, au travers de la pétition du comité de Pontault-Combault et du compte rendu de mandat de Michel Senotier, conseiller municipal de Rozay-en-Brie ;
— la question de la destruction des hôpitaux, au travers du tract du comité de Montereau et de l'article sur la maison de santé à Pontault-Combault.

Notre but est d'aider les militants dans leurs actions de regroupement pour combattre les méfaits de l'austérité dans le département. »

Nous continuerons à publier régulièrement des documents produits par les comités locaux et départementaux du POI, permettant d'aider à enraciner le parti par une activité et une élaboration commune des adhérents. ■

Venez débattre dans les assemblées ouvertes du POI



Côte-d'Or

La "métropolisation" selon M. Rebsamen

« L'objet de cette lettre est d'attirer votre attention sur la signification et les conséquences de la "métropolisation" amorcée par M. Rebsamen, dont les premiers pas au ministère du Travail confirment son attachement aux plans conjoints du Medef et de l'Union européenne.

Dans le dernier *Bulletin du Grand Dijon* (mai 2014), il écrit : "Notre intercommunalité est à une période charnière de son histoire", et il invite les vingt-quatre communes de l'agglomération à rejoindre la "communauté urbaine".

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela s'inscrit d'abord dans le nouveau cadre de la loi dite "de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles" (27 janvier 2014) qui permet aux communes de plus de 100 000 habitants de constituer des "pôles métropolitains".

TROIS ÉTAPES

Traduction en trois étapes :

1. M. Rebsamen a anticipé cette loi en créant un axe "métropolitain" Dijon-Besançon. Cette chimère admi-

nistrative vise en fait la fusion d'établissements publics, à moindre coût, tels que les universités et les CHU. On peut mesurer dès maintenant les conséquences catastrophiques pour la santé (Cf. "Nouvelles saignées à l'hôpital", *La Gazette de Dijon*, 13 juin 2014).

2. Au lendemain des municipales, M. Rebsamen somme les vingt-quatre communes de l'agglomération dijonnaise de transférer toutes leurs compétences obligatoires à une nouvelle "communauté urbaine" (loi du 12 juillet 1999, amplifiée par celle du 13 août 2004 et par la loi précitée de janvier 2014).

Dernier délai : le 31 décembre ! Parmi les vingt compétences transférables, sans possibilité de retour, on relève : création, aménagement et entretien des zones industrielles, commerciales, artisanales et touristiques ; construction, entretien et gestion des équipements culturels, éducatifs et sportifs ; plan local d'urbanisme, transports urbains et voirie, programme local d'habitat, logement social, aide sociale, éducation scolaire pour les projets "d'intérêt communautaire"

(cela peut comporter les "rythmes scolaires" par exemple).

MENSONGES ET DÉNI DE DÉMOCRATIE

Une pression s'exerce sur les élus : on leur dit : "Vous aurez plus de subventions", vous aurez "les aides européennes"... Mensonges éhontés pour faire passer le saccage de la démocratie vers... la troisième phase du "pôle métropolitain".

3. Ultérieurement : transfert envisagé des compétences des 116 communes rurales du SCOT (schéma de cohérence territoriale — NDLR) dijonnais à Dijon Métropole. Les autres communes du département seront rattachées à des communautés de communes fusionnées. (...)

Il y a d'abord déni de démocratie. Mais quel candidat "de gauche", dans l'agglomération dijonnaise, averti les électeurs de ce plan destructeur lors des municipales ?

Ce déni de démocratie va de pair avec une agression contre les travailleurs et nos services publics de proximité : — parce que les personnels municipaux subiront licenciements, réduc-

tion d'effectifs, mobilité forcée, perte d'acquis à la suite des transferts ; — parce que les citoyens seront éloignés des centres de décisions ; — parce qu'il y aura moins de services publics de proximité, suppression de prestations "non rentables", privatisation de services ; — parce que les communes devront renoncer à des investissements et des travaux publics locaux, au profit de mégaprojets communautaires ; — parce que les associations sportives et culturelles seront moins dotées. »

(Cette lettre de liaison du comité départemental du POI se conclut par une invitation à venir débattre de toutes ces questions, pour organiser la résistance, dans les assemblées ouvertes du POI.) ■

Dans les bulletins des comités départementaux du POI...

Côtes-d'Armor

Un communiqué du comité départemental

“Des lois régionales différentes des lois nationales ? Non !”

“E n adoptant le projet de loi *“portant nouvelle organisation de la République”*, le gouvernement a décidé de renforcer les pouvoirs des régions, de supprimer les départements et les communes.

L'article premier du projet de loi confie à la région un pouvoir réglementaire dans les compétences qui lui sont dévolues, notamment dans le domaine économique. Les régions sont regroupées pour en faire des entités économiques puissantes ; il ne s'agit plus seulement d'une organisation administrative de la France, mais d'un moyen de mettre fin aux droits actuels acquis sur le plan national par les travailleurs dans la République.

Le comité départemental rappelle que la charte signée le 5 avril 2013 par le Mouvement Bretagne et progrès (MBP) dont Christian Troadec, porte-parole des “Bonnets rouges” est le président, et EELV, l'UDB, le parti breton, 44 = Bzh, la gauche indépendantiste (Breizhistance), réclame dans le point 4 *“de donner à la Bretagne, dans le cadre de la future loi de décentralisation, un statut particulier dotant l'institution bretonne d'une assemblée disposant (...) de nouvelles compétences, d'un pouvoir législatif et réglementaire”*, que la charte de fondation du Comité de convergence des intérêts bretons (CCIB) proclame : *“Lorsque la réglementation à outrance vient absorber l'énergie créatrice, elle rend impossible l'esprit d'entreprise. Or les créateurs d'entreprises sont les créateurs d'emplois... Parce que “Décider, Travailler et Vivre au pays” reste encore notre désir le plus cher. Il nous faut aujourd'hui déverrouiller cette machine infernale qui broie nos emplois...”*

— En finir avec la réglementation à outrance, n'est-ce pas dire, au nom de la compétitivité de l'économie en Bretagne, qu'il faut en finir avec la réglementation du travail, en mettant en cause le Smic, les conventions collectives nationales, les statuts nationaux de la fonction publique ?

— Décider au pays, n'est-ce pas demander le pouvoir de faire des lois régionales, différentes des lois nationales ? Le comité départemental a déjà constaté que le pacte d'avenir en Bretagne répondait en partie à cette demande. Aujourd'hui, en relation avec le projet de loi, le président du conseil régional de Bretagne, appuyé par des députés de droite comme de gauche, propose la mise en place d'une assemblée de Bretagne ajoutant la Loire-Atlantique aux quatre départements actuels, pour renforcer le pouvoir de décider, c'est-à-dire de faire la loi.

✓ **Considérant** en outre que dans le projet de loi, l'organisation des transports, l'entretien des routes, les collèges sont transférés aux régions, vidant ainsi les départements d'une grande partie de leurs compétences, et que dans le même temps on annonce leur disparition,

✓ **Considérant** également que les communes seront regroupées d'office dans des intercommunalités d'au moins 20 000 habitants, privant ainsi les conseils municipaux de leurs compétences actuelles,

✓ **Le comité départemental du POI** considère que le projet de loi *“portant nouvelle organisation de la République”* supprime l'organisation administrative établie par la Révolution française et porte atteinte à la démocratie en éloignant les centres de décisions des citoyens. Nous réaffirmons la République laïque, une et indivisible, avec les mêmes droits pour tous sur tout le territoire français.

Le comité départemental estime que ce projet doit être retiré. Il soutient toutes les initiatives qui iront dans ce sens, notamment celle des élus qui s'opposent à ce projet. **Le 20 juin 2014.** »

Pour une représentation politique favorable aux intérêts ouvriers.



Photos DR



ABONNEZ-VOUS À INFORMATIONS OUVRIÈRES
journal du Parti ouvrier indépendant
(bulletin en dernière page)

Doubs : deux initiatives du comité de Besançon

“Non au pacte de responsabilité : retrait du plan lycées”

« Mme Dufay, présidente PS du conseil régional de Franche-Comté, a annoncé un “plan lycées” qui prévoit la fermeture de plusieurs lycées professionnels sur la région et la fusion d'autres. Aujourd'hui, des noms circulent. Les lycées menacés seraient : lycée Beauregard, à Luxeuil-les-Bains, lycée Bartholdi, à Lure, lycée Le Corbusier, à Lons-le-Saunier, lycée Montjoux, à Besançon et lycée Diderot, à Bavilliers... La seule raison est de réaliser des économies. On assiste donc à un face à face inédit.

D'un côté...

Les personnels des lycées employés du conseil régional ou de l'Education nationale avec leurs syndicats unis :

FO territoriaux, FSU, CGT éduc'action, SNETAA-FO, SNUEP-FSU, SUD Education, la CGT territoriaux, SN-FO-LC, qui avaient déjà appelé à la grève pour dire non au plan lycées, le 22 mai dernier.

Ce sont donc les organisations syndicales unies qui défendent les salariés, la jeunesse, son droit à formation, son droit au travail et donc les intérêts de l'immense majorité de la population du pays.

De l'autre...

Mme Dufay et sa majorité PS-EELV (Les Verts) au conseil régional qui sont en charge de la formation professionnelle depuis la loi Peillon et qui veulent faire des économies dans le cadre du pacte de responsabilité. En effet, le pacte de responsabilité, c'est 50 milliards d'euros de dépenses publiques en moins, dont 11 milliards à prendre sur les collectivités territoriales. Notons que cette majorité est aidée par la CFDT et l'UNSA. Ce sont ceux qui veulent s'en prendre à la jeunesse, à toute la population laborieuse pour augmenter les marges des patrons et des spéculateurs, ceux qui se soumettent à l'Union européenne et aux partis qui nous gouvernent pour défendre une minorité d'exploiteurs.

Les organisations syndicales, dans leur communiqué de presse commun lors de leur grève le 22 mai ont écrit : *“Nous, organisations syndicales, appelons tous les personnels à faire grève, sous couvert d'un préavis, le 27 juin, jour où l'exécutif régional votera le plan lycées.”*

Nous, Parti ouvrier indépendant, soutenons le rassemblement à l'appel des syndicats. »

“Retour à la gratuité du parking de l'hôpital ! Retrait des barrières !

Rejoignez les 1 000 premiers signataires de la pétition !”

Le 6 février 2012, le parking dit “visiteurs”, utilisé de fait par tous les usagers de l'hôpital, et même les personnels, est devenu payant. Pour ce faire, des barrières ont été installées.

Pour les patients, leurs familles et les personnels, les conséquences de cette mesure sont nombreuses : au-delà de deux heures et demie de stationnement, ce dernier devient payant.

La majorité municipale actuelle (PS, PCF, EELV) se félicite de cette gratuité de deux heures et demie.

— Peut-on vraiment se féliciter de faire payer le stationnement pour une urgence qui peut nécessiter plusieurs heures de prise en charge à l'hôpital ?

— Peut-on vraiment se féliciter de faire payer le stationnement pour un rendez-vous de plusieurs heures dans le cas d'un traitement ?

— A la délégation à la mairie de juillet 2012, porteuse de plus de 600 signatures, la représentante de la municipalité a répondu que notre combat ne servait à rien, que le tramway allait régler le problème, que c'était une question de temps. **Qu'en est-il ?**

Concernant les visiteurs et les patients qui viennent de toute la région, la voiture comme moyen de transport n'est pas un choix mais une nécessité. En raison de l'accumulation ces dernières années des fermetures et des concentra-

tions de services hospitaliers de la région, une proportion considérable des usagers du parking ne sont pas de Besançon.

Pour eux, les parkings relais seront payants : il faudra verser pour le parking et ensuite pour le tramway pour visiter un proche, pour se faire soigner.

M. Fousseret et sa majorité PS-PCF-EELV s'imaginent-ils que toutes les pathologies permettent de prendre les transports en commun ? Et lors d'un accident domestique, quand on doit se faire conduire aux urgences par un proche, devrions-nous avoir une conduite “éco-citoyenne” et nous contraindre aux transports en commun ?

Le tramway ne règlera pas le problème ; la politique d'austérité de la majorité PS-PCF-EELV conduit à faire payer l'usage d'un bien public, à taxer le droit d'accès à l'hôpital.

C'est dans la continuité des réductions des dépenses publiques imposées par l'Union européenne et le gouvernement qui réduit drastiquement l'accès aux soins.

Refusons cette mesure d'austérité !

Monsieur Fousseret, retirez les barrières, agrandissez le parking !

Le POI vous invite à participer à la délégation à la mairie le mercredi 25 juin à 9 h 30.

Le POI vous invite également à venir à sa permanence, tous les jeudis à 18 h 30, au 13 ter, rue Nicolas-Bruand.



Je souhaite prendre contact avec le Parti ouvrier indépendant Je souhaite adhérer

Nom, prénom : Adresse :

Code postal : E-mail :

Bulletin à retourner à : Parti ouvrier indépendant 87, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris

Droite et "gauche"... tous soumis aux institutions de l'Union européenne

Jean-Pierre Raffi

« Le grand marchandage est lancé », titre l'AFP (23 mai) après que la « Gauche européenne », présidée par Alexis Tsipras, du parti grec Syriza (et auquel appartient le Front de gauche en France), et le Parti socialiste européen (PSE), présidé par le social-démocrate allemand Martin Schulz, ont donné leur accord à la nomination de l'ex-Premier ministre du Luxembourg, Jean-Claude Juncker (droite), à la présidence de la Commission européenne. En signant cet accord, PSE et Gauche européenne déclarent on ne peut plus clairement leur totale et commune soumission aux institutions européennes, dont ils saluent la récente réforme qui soumet au vote des députés européens la nomination du président de la Commission européenne. On mesurera tout le « pouvoir » dont sont en réalité dépositaires les députés européens, élus le mois dernier par à peine le tiers des électeurs dans toute l'Union européenne, en rappelant qu'une fois élus, la Commission et son président n'ont aucun compte véritable à rendre au « Parlement de Strasbourg », qui n'est rien d'autre qu'une simple chambre d'enregistrement (ce pour quoi, soit dit en passant, ils sont grassement payés). La féroce empoignable à laquelle donne lieu l'attribution des postes témoigne non seulement de l'aiguïté des appétits matériels, mais surtout de l'intense crise politique qui secoue l'ensemble des institutions européennes et des gouvernements des pays membres de l'Union européenne après les résultats catastrophiques pour eux des dernières élections. Les couteaux sont tirés : le Premier ministre britannique, David Cameron, récuse violemment la nomination de Jean-Claude Juncker qu'il traite de tous les noms : « ivrogne », « esprit confus », n'ayant « jamais travaillé », etc. « Juncker n'est pas négociable », lui rétorque le chef du gouvernement autrichien, Werner Faymann. Reste que pendant la crise, les affaires continuent. Herman Van Rompuy, actuel président du Conseil européen, a remis aux vingt-huit gouvernements de l'Union européenne son projet de programme de travail avec les cinq priorités imparties à la Commission européenne. « Le document n'entre pas dans les détails, pour éviter de braquer les capitales », mais il fixe les impératifs de l'Union européenne pour la prochaine période. Ceux-là mêmes que les travailleurs et les peuples viennent et continuent de rejeter.



L'événement

Obama lors de son discours à l'école militaire de West Point, le 28 mai dernier.

Photo AFP

Irak : la signification de la chute de Mossoul

En quelques jours, les milices djihadistes ont pris le contrôle du nord de l'Irak et de la ville de Mossoul, la deuxième ville de ce pays. « L'Etat islamique en Irak et au Levant » contrôle désormais un territoire qui va du sud de la Syrie au nord de l'Irak. Dans cette dernière région se trouve une des plus grandes exploitations pétrolières de l'Irak, désor-

mais sous le contrôle des djihadistes. Ces derniers, au nom de la lutte contre le régime de Bachar el-Assad, ont été et sont encore financés par quelques émirs et princes des Etats du Golfe, les amis fidèles des Etats-Unis. Mais la chute de Mossoul provoque une crise mondiale, notamment aux Etats-Unis.

Lucien Gauthier

Le 28 mai, à l'école militaire de West Point, Obama affirmait dans un discours : « L'Amérique a rarement été aussi forte par rapport au reste du monde. » Mais, a-t-il ajouté, cela « ne signifie pas que tout problème a une solution militaire. Depuis la Seconde Guerre mondiale, certaines de nos erreurs les plus coûteuses sont venues non pas de notre retenue, mais de notre disposition à nous précipiter dans des aventures militaires sans réfléchir à toutes les conséquences. (...) L'Amérique doit toujours montrer la voie sur la scène internationale. Si nous ne le faisons pas, personne ne le fera. L'armée (...) est, et sera toujours, l'épine dorsale de ce leadership. Mais une intervention militaire américaine ne peut pas être la seule — ni même la principale — composante de notre leadership en toutes circonstances. » Conclusion, martelée sur tous les sujets dans son discours : « Nous avons besoin de partenaires avec nous. » Oui, car la crise mondiale est telle que les Etats-Unis ne peuvent faire face tout seuls. Ils ont besoin non seulement des gouvernements européens, notamment français et anglais qui disposent des troupes, mais aussi de s'appuyer sur des régimes en place comme l'Etat d'Israël, les Etats du Golfe, le gouvernement militaire en Egypte. Obama a ajouté : « Nous avons retiré nos troupes de l'Irak. Nous mettons fin progressivement à la guerre en Afghanistan. Le leadership d'al-Qaida dans la région frontalière entre le Pakistan et l'Af-

ghanistan a été décimé et Ben Laden n'est plus. » Quelques jours plus tard, les milices djihadistes provoquaient une crise retentissante.

DISLOCATION

Obama est contraint dans cette situation à la fois de renforcer la flotte américaine dans le golfe Persique, de proposer au gouvernement irakien une aide avec des drones (mais sans intervention terrestre des Américains), et surtout de rechercher l'appui de l'Iran dans la lutte contre les djihadistes. L'Iran, qui soutient le régime de Bachar el-Assad en Syrie et défend le gouvernement chiite d'Irak, a en effet pris une position résolument opposée aux milices djihadistes d'Irak. Mais la recherche d'une collaboration avec l'Iran provoque une crise entre les Etats-Unis et ses alliés les plus proches, ces « partenaires » que sont l'Etat d'Israël et l'Arabie Saoudite. Confrontée à l'impossibilité d'occuper durablement l'Irak puis l'Afghanistan comme à l'impérieuse nécessité d'endiguer la vague révolutionnaire en Egypte et en Tunisie, l'administration américaine, avec l'appui des supplétifs britanniques et français, ne peut aborder cette situation que sur une ligne de dislocation et de fragmentation des Etats de la région, du Maghreb, du Moyen-Orient, mais aussi de l'Afrique sahélienne, ainsi que le démontre l'intervention impérialiste française un an après l'intervention au Mali ; celui-ci est toujours divisé entre le sud et le nord, tandis qu'en Centrafrique, la violence est démultipliée, le chaos règne. La Libye n'existe plus, divisée entre de multiples fiefs soumis aux milices. La Syrie est, elle aussi, disloquée. L'Irak se voit partagé entre trois

grandes zones, le territoire sunnite, sous contrôle de l'Etat islamique en Irak et au Levant, la région kurde complètement autonome et le sud chiite sous contrôle du gouvernement « officiel » mais menacé par les djihadistes.

CRISE AUX ETATS-UNIS

Cette défense de l'ordre est en train d'entraîner les peuples de la région entière dans la barbarie et de déstabiliser tous les points d'appui de l'ordre impérialiste dans cette région. « Une chose est certaine, en l'espace de quelques mois, du Moyen-Orient à l'Ukraine en passant par la mer de Chine, les priorités du monde ont basculé. Il ne s'agit plus d'améliorer la gouvernance mondiale mais (...) du retour des politiques de puissance », écrit le chroniqueur des Echos le 16 juin, protestant contre l'indécision du président Obama. Le lendemain, dans le même journal, un spécialiste de stratégie s'alarme : « La situation échappe à tout le monde ! » En effet, cette situation révèle de manière aiguë la crise de la domination américaine à l'échelle mondiale. De tous côtés, certes, des républicains mais aussi au sein du camp démocrate, s'élevaient des voix qui dénoncent la paralysie de l'administration Obama, son incurie, son incapacité à faire face aux déséquilibres mondiaux. Ce qui est en cause pour la classe dominante américaine, c'est la terreur de voir les Etats-Unis incapables de faire face aux développements mondiaux et donc la crainte de nouvelles explosions révolutionnaires. La signification de la chute de Mossoul est d'abord celle de la faiblesse et de la crise de l'impérialisme le plus puissant, mais une puissance à l'image de la décomposition de ce régime impérialiste mondial.

“La situation échappe à tout le monde !”

Un spécialiste de stratégie, Les Echos, 16 juin 2014

Espagne

19 juin : "Intronisation" du nouveau roi, dans "l'indifférence populaire"

Tout l'appareil d'Etat était mobilisé. Huit mille policiers, gardes civils et membres des corps spéciaux occupaient Madrid. C'était un jour férié, et le plein été. Les appels à regarder le défilé royal n'ont pas cessé. Mais, comme le quotidien *El País* a été obligé de le reconnaître, « *Madrid a accueilli avec indifférence l'intronisation de Philippe VI* ». Des milliers de drapeaux distribués au public se sont retrouvés dans les poubelles. Parallèlement, les manifestations républicaines ont été interdites à Madrid. Le nouveau règne commence sous le signe d'un malaise social et politique, de la décomposition institutionnelle et de l'exigence de plus en plus largement majoritaire d'en finir avec ce régime d'oppression et d'exploitation.

QUI VEUT SAUVER LA MONARCHIE ?

Toutes les institutions internationales ont salué le nouveau roi. En Espagne, les représentations patronales, l'armée, l'Eglise, les grandes banques font mine d'être dans une unité sans faille derrière ce roi. Le secrétaire du PSOE (*Parti socialiste ouvrier espagnol* — NDLR) encore en fonction, Alfredo Rubalcaba, a fait accepter au groupe parlementaire du PSOE la succession monarchique. Mais dans toutes les réunions de section du PSOE, une claire majorité se prononce pour la République. Et les partis nationalistes basque et catalan, comme la Gauche unie, ont été obligés de dénoncer le pacte monarchique de 1978.

Les grandes confédérations syndicales, les Commissions ouvrières (CCOO) et l'Union générale des travailleurs (UGT) viennent de déclarer ce même 19 juin que même si elles n'appellent plus à des manifestations contre le roi, elles exigent une réforme constitutionnelle qui permette au peuple de choisir entre monarchie et République. Personne ne considère la monarchie comme « ornementale ». C'est la clé de voûte des institutions. Notamment pour la masse des travailleurs et des jeunes soumis au chômage, à la baisse des salaires et à la destruction des services publics, la monarchie est res-

ponsable du maintien et de l'aggravation de cette situation d'effondrement social et politique.

"Nous sommes une seule classe ouvrière qui parle plusieurs langues"

UN MOUVEMENT DE FOND

En dépit de l'interdiction des manifestations républicaines et de l'interdiction de tout drapeau républicain, des manifestations ont eu lieu à midi et en fin de journée à Madrid.

Dans le reste du pays, de nouvelles manifesta-

tions contre la monarchie se sont développées, certes moins nombreuses que le 2 juin, mais elles indiquent qu'un mouvement de fond est en train de se constituer dans tout le pays, qu'il traverse toutes les organisations, et qu'il met en rapport direct les revendications ouvrières, la lutte contre les licenciements, la lutte contre la répression antisyndicale (200 responsables syndicaux sont en effet menacés de prison) et l'exigence que soit instauré en Espagne un régime démocratique. Ce régime ne peut se résumer au remplacement d'un roi par un président de la République, mais pose la question de la souveraineté populaire, c'est-à-dire d'une République du peuple pour le peuple.

Face au discours du nouveau roi, qui se présente comme le garant « de l'unité » et de la « permanence de l'Etat », les différents peuples qui composent l'Etat espagnol veulent en finir avec cet Etat espagnol étranger à toutes les aspirations sociales et démocratiques. Ce n'est pas par hasard que ce 19 juin, à Bilbao, la capitale du Pays basque, le drapeau républicain est apparu aux côtés du drapeau basque et que le mot d'ordre « *Monarkia kampora* » (« dehors la monarchie ») se mêle à celui de « *droit à décider* », face à ceux qui essaient de manipuler le sentiment national du peuple basque ou du peuple catalan contre les autres peuples de l'Etat espagnol.

UNE SEULE CLASSE OUVRIÈRE QUI PARLE PLUSIEURS LANGUES

Lors de la conférence ouvrière qui s'est tenue le 14 juin à Madrid, un camarade syndicaliste de l'UGT à Tarragone a notamment déclaré : « *Nous sommes une seule classe ouvrière qui parle plusieurs langues. Le peuple de Catalogne veut librement chercher la forme de ses rapports avec les autres peuples frères d'Espagne. Nous devons utiliser le droit de décider pour faire la paix, et pas la guerre. C'est pour cela que je déclare ici à Madrid, mais notamment pour la Catalogne, que nous devons nous engager à ne jamais oublier que nous sommes une seule classe. Vive la lutte de notre classe, vive la fraternité entre les peuples !* »

Andreu CAMPS ■

Extraits de

L'appel de la conférence ouvrière du 14 juin 2014 à Madrid



Photo DR

(...) Pour nous, la démocratie, c'est de décider du régime, des institutions, du gouvernement et des rapports entre les différents peuples de l'Etat.

La démocratie, c'est de convoquer des Cortes constituantes fondées sur l'exercice du droit à l'autodétermination.

Des Cortes constituantes pour abolir toutes les "réformes" antisociales et garantir l'exercice plein et entier des droits et libertés, sans se soumettre à aucun diktat extérieur ou intérieur.

Qui peut convoquer ces Cortes constituantes ? Ce ne sera pas le régime, ni ses institutions et gouvernements.

Seule la classe ouvrière, avec ses organisations, agissant en fonction des exigences de la majorité, peut garantir qu'elles soient élues et se réunissent.

Les comités pour l'alliance des travailleurs et des peuples se mettent en cours. N'est-il pas nécessaire que dans les quartiers et les agglomérations, dans les milieux de travail et d'études se regroupent les personnes et les forces qui exigent que seul le peuple soit souverain, que se constituent des assemblées, des plates-formes, des juntes républicaines... agissant de manière déterminée afin d'ouvrir la voie à des assemblées largement représentatives qui prennent en charge la lutte contre la monarchie, pour la République, pour les droits des peuples ? »

(voir l'appel intégral dans *Informations ouvrières*, n° 306)

Afrique de l'Ouest

Projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Les produits européens pénétreront en Afrique de l'Ouest pratiquement sans frais de douane

S. K. Koza

Après dix ans de discrètes négociations, l'Union européenne et la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont sur le point de signer un accord de libre-échange, « libéralisant 75 % de leur marché » sur vingt-cinq ans.

Cet accord « prévoit, dans les faits, une exonération totale de droits de douane des produits importés de la CEDEAO vers l'Union européenne, et une exonération partielle (à 75 %) de ceux pesant sur les importations de la CEDEAO depuis l'Union européenne » (Latribune.fr 19 mars 2014).

L'Union européenne, qui manifestement a besoin d'un tel accord entre deux zones aussi dissemblables, se démène pour lever tous les obstacles à la signature : — l'essentiel des produits agricoles de l'Afrique de l'Ouest et les produits agricoles européens subventionnés sont exclus de l'accord ; — le budget de la plupart des pays africains pouvant pâtir de la perte fiscale qu'entraînera cet accord de libre-échange, « en compensation, l'Union européenne a prévu de débloquer un budget de 6,5 milliards d'euros ». C'est que cet accord permet de « ne pas perdre le lien avec ces Etats qui sont, on

l'oublie trop souvent, nécessaires à l'Union européenne en tant que débouchés économiques », explique Hélène Quenot-Suarez, chercheur à l'Institut français des relations internationales.

En revanche, comme cela s'est déjà vu dans d'autres parties du monde, les conséquences pour les peuples africains

"Devant la menace qu'un tel projet d'accord représente pour la survie des peuples de l'Afrique de l'Ouest, le Parti démocratique des travailleurs du Togo, rejoint par cinq autres organisations, a pris l'initiative d'une campagne contre sa signature"

seront catastrophiques, pouvant aller jusqu'à l'apparition de la famine. Pourtant les chefs d'Etat africains, soumis à l'impérialisme, s'appêtent à signer un tel accord parce qu'ils ont besoin du soutien politique et économique de l'Union européenne ou de ses Etats membres. Un militant ghanéen explique : « *Le gouvernement ghanéen va signer parce qu'il est en faillite ; il a besoin de l'argent de l'Union européenne.* »

Devant la menace qu'un tel projet d'accord représente pour la survie des peuples de l'Afrique de l'Ouest, le Parti démocratique des travailleurs (P.A.D.E.T) du Togo, rejoint par cinq autres organisations, a pris l'initiative d'une campagne contre sa signature, non seulement au Togo, mais à l'échelle de toute la CEDEAO. Dans ce cadre, une lettre ouverte a été envoyée au président de la République togolaise et un meeting est prévu à Lomé, la capitale. De même, un projet de lettre ouverte au président en exercice de la CEDEAO est en cours de signature et un meeting sous-régional est prévu à Accra (capitale du Ghana).

DOCUMENT

Lettre ouverte au président en exercice de la CEDEAO

(extraits)

« Avec un tel accord, les peuples africains sont en danger. Si cet accord est signé, les produits européens pénétreront désormais en Afrique de l'Ouest pratiquement sans frais de douane. Les marchés africains étant inondés de produits européens moins chers, c'est la mort programmée de tous les producteurs africains, des agriculteurs aux artisans, en passant par les petites manufactures et rares usines : c'est tourner le dos à tout espoir de développement.

Les précautions prises par l'Union européenne pour arracher la signature de l'accord ne doivent pas faire illusion.

Un produit agricole non cultivé en Afrique de l'Ouest, donc faisant partie de l'accord, peut être un danger si son importation modifie les habitudes alimentaires (...). Cela conduirait à un désastre pour nos paysans.

Un produit européen subventionné, donc exclu de l'accord, peut très bien, après une légère transformation, se retrouver sur les marchés africains sans taxe douanière.

Les peuples africains ont droit à un avenir. Pour assurer cet avenir, ils doivent produire ce dont ils ont besoin : aliments, outils, machines, etc.

(...). Ils ont le droit (...) d'assurer souverainement les ressources de leurs Etats par différents moyens, notamment par les frais de douane, et non d'attendre des aumônes. (...)

En tant que chef de l'Etat du Ghana et président en exercice de la CEDEAO, vous avez la responsabilité de protéger ces droits, de protéger les producteurs des pays de la CEDEAO (...).

Abonnez-vous pour l'été à *Informations ouvrières*

10 numéros, 12 euros

Formulaire d'abonnement page 16

Brésil

Le 10 mai dernier, s'est tenue une réunion nationale pour la Constituante, pour soutenir le « plébiscite pour une réforme constitutionnelle »

Entretien avec Adriano Diogo, député du Parti des travailleurs à l'Assemblée législative de l'Etat de São Paulo

Tu as participé à São Paulo, le 10 mai dernier, à une réunion nationale pour la Constituante, pour soutenir le « plébiscite pour une réforme constitutionnelle ». Quel en était l'objectif ? Quel impact peut-elle avoir sur cette question ?



DR Quel peut être le résultat du plébiscite ? Par exemple, si la majorité se prononce pour une réforme politique, que se passera-t-il ? Le gouvernement sera-t-il obligé de la mettre en œuvre ?

Non, à moins que cela ne se transforme en un énorme processus qui génère un projet de loi d'initiative populaire. L'objectif du plébiscite est politique. La conséquence pratique ne sera pas nécessairement immédiatement tirée. Mais s'il y a une forte mobilisation politique, ce sera une victoire très importante... plus encore dans une année si difficile, avec la Coupe du monde.

Cette réunion a été extrêmement importante. Car le plébiscite populaire va se tenir le 7 septembre prochain, date où, en 1822, le Brésil est devenu indépendant du Portugal. Nous sommes en juin, nous avons trois mois pour préparer le plébiscite. Le meeting national qui s'est tenu le 10 mai dernier à São Paulo a lancé en réalité la préparation du plébiscite.

Quelles organisations sont impliquées dans la préparation de ce plébiscite ?

Il y a le Parti des travailleurs — ou plus exactement une partie du Parti des travailleurs : le courant O Trabalho — je ne suis pas membre de ce courant, mais je m'en sens très proche ; je fais aussi partie du « Comité pour le retrait des troupes d'Haïti », le Mouvement des travailleurs sans terre (MST), des secteurs de l'Eglise, diverses organisations populaires, des mouvements de femmes, de Noirs, de jeunes de banlieue, d'associations culturelles... Nous tentons d'y agréger de grands juristes, des représentants des secteurs populaires et démocratiques du droit. Nous voulons fédérer diverses forces, pour que croisse la possibilité d'une réforme constitutionnelle au Brésil.

Mais en fait, dans ce plébiscite, les Brésiliens vont seulement dire s'ils sont pour ou contre une réforme politique ?

Nous les appelons à se prononcer pour une réforme politique, pour une réforme constitutionnelle, pour avoir un nouveau modèle politique au Brésil. Il est dangereux que les gens ne croient plus au modèle politique existant, car cela peut déboucher sur une situation incontrôlée.

Certains secteurs réclament haut et fort aujourd'hui une nouvelle Constitution, une Assemblée constituante souveraine. C'est le cas notamment du courant O Trabalho du PT. Qu'en penses-tu ?

Il s'agit d'agréger le plus largement tous les courants, toutes les forces qui considèrent que les institutions existantes, issues de la Constitution de 1988, n'en ont pas fini complètement avec les institutions de la dictature militaire qui a sévi dans ce pays durant plus de vingt ans. Comme c'est un « front » en voie de construction, chaque secteur apporte ses revendications, du vote pour les étrangers à la fin des génocides, comme si c'était un énorme processus de démocratie directe. La difficulté est de faire le lien, la relation entre chaque secteur qui s'aggrave, et de le maintenir solidement. Ils ne discutent pas suffisamment entre eux, c'est là la grande difficulté.

Mais ils ont un objectif commun...

Ils ont l'objectif commun de la réforme politique, de la réforme constitutionnelle pour un Etat démocratique de droit. Ils ont une subjectivité qui doit devenir réalité. Ils ont un sentiment qui est très fort, mais ils doivent changer la réalité, impliquer les personnes, changer de moment politique... Il y a aujourd'hui davantage de préoccupation sociale que politique.

Justement, quelle est la situation politique du pays à la veille de la Coupe du monde ?

A l'occasion de la Coupe du monde, on voit s'exercer une énorme pression internationale pour que le gouvernement instaure une législation d'exception. Il en a été de même en Afrique du Sud. La Fifa et les grands groupes corporatistes mondiaux intéressés à cette coupe exigent une législation extraordinaire de sécurité, pour garantir des stades « anti-terreur ». C'est un danger pour la démocratie. L'expérience nous enseigne que la gauche est toujours la première victime de ces règles de sécurité exceptionnelles.

En conséquence de cette législation d'exception, les mouvements sociaux, les mouvements populaires, les mouvements de jeunesse sont actuellement encadrés dans le chapitre des risques criminels, ce qui est extrêmement dangereux. C'est comme si le pays était occupé.

Propos recueillis par Jean-Pierre RAFFI, le 8 juin 2014 ■

LA SEMAINE PROCHAINE

Adriano Diogo répond à nos questions sur son rôle à la tête de la « Commission Vérité » qui porte sur la période de la dictature militaire au Brésil.

O TRABALHO

Grèves, manifestações, inquietação

É hora de tirar o plébiscite na rua

CONSTITUINTE PARA A REFORMA POLÍTICA

É o caminho das mudanças que o povo espera de Dilma

Edição mensal - Número 307 - 26 de junho de 2014 - São Paulo - Preço: R\$ 1,00 - Distribuição gratuita em pontos de venda

“Grèves, manifestations, inquiétude. Il est temps de porter le plébiscite dans la rue. Constituante pour la réforme politique”, titre O Trabalho, journal du courant du même nom du Parti des travailleurs du Brésil.

Tunisie

“Non à tout accord d'union nationale !”

Editorial de *Sawt Al Oummal*

“Le pays est au bord de la banqueroute si des sacrifices ne sont pas consentis », a déclaré le Premier ministre, Mehdi Jomaâ, au lendemain de sa nomination. Et aussitôt, les premières attaques contre les intérêts du peuple tunisien sont tombées : gel du recrutement des fonctionnaires, poursuite de la privatisation des entreprises publiques, suppression de la compensation des prix de produits de première nécessité. Toutes ces mesures sont inscrites dans le rapport du FMI d'octobre 2013. Et elles ne font que gonfler une dette publique qui atteint aujourd'hui les 25 milliards de dollars.

Nous déclarions à l'occasion du troisième anniversaire de la révolution : « Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis le déclenchement de la révolution ont poursuivi dans la même voie de l'endettement et du maintien des accords signés par Ben Ali qui ont abouti à la privatisation de la grande majorité de nos entreprises publiques et nationales. »

Ce gouvernement est dans le droit fil des gouvernements qui l'ont précédé et il entend aller plus loin et plus vite dans la mise en œuvre de la politique dictée par le FMI et l'Union européenne. Le gouvernement de la troïka dirigée par Ennahda a ratifié les accords de partenariat privilégié avec l'Union européenne et Mehdi Jomaâ annonce que ce partenariat doit s'approfondir. Le FMI et l'Union européenne lui dictent le programme à appliquer : maîtriser la masse salariale élevée et réduire les subventions à l'énergie, renforcer la gestion des finances publiques, une réforme des entreprises publiques, concevoir les plans de restructuration des banques, accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles, cibler le dispositif de protection sociale.

C'est contre cette politique mise en place par l'impérialisme sous Ben Ali que la révolution s'est dressée. C'est cette politique au service du capital financier international qui est la cause de l'explosion du chômage et de la cherté de la vie. C'est cette politique qui étouffe notre pays et qui fait peser sur le peuple tunisien le poids d'une dette de plus de 25 milliards de dollars à payer en 2014.

Face à la mobilisation des travailleurs et des jeunes, face aux grèves qui se poursuivent dans tous les secteurs professionnels, dans les transports comme dans les chemins de fer, dans les usines comme dans les mines, dans les hôpitaux comme dans les écoles, les lycées et les universités, dans les tribunaux, dans tous les secteurs de la fonction publique comme dans les entreprises privées, dans les aéro-

ports, à Tunisair, dans les télécommunications, le gouvernement entend poursuivre dans la même voie de l'application du programme du FMI et de l'Union européenne. Face à la révolution et ses revendications légitimes, il présente le programme de la contre-révolution et de l'assujettissement à l'impérialisme. Un programme qui conduira, à n'en pas douter, notre pays à la banqueroute annoncée par Mehdi Jomaâ.

Pour mettre en place ce programme d'attaque généralisée de tous les intérêts du peuple et de ses acquis historiques, pour ouvrir la voie à la privatisation à plus grande échelle des biens de la nation, y compris de la terre que les lois établies au lendemain de l'indépendance ont protégée contre la convoitise des investisseurs étrangers et du capital financier international, Mehdi Jomaâ en appelle à l'union nationale. Il veut réunir les partis politiques, le patronat et l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) pour sceller le pacte d'union pour exécuter son programme réactionnaire. Mais le secrétaire général de l'UGTT, Houcine Abassi, répond : « Le peuple tunisien n'attend pas d'un gouvernement provisoire la mise en place des fondements stratégiques de l'économie pour les prochaines années. »

En effet, la place d'une organisation syndicale, c'est, en toute indépendance, la défense des revendications des travailleurs.

Leur congrès économique est un échec annoncé parce que toutes les mobilisations qui se poursuivent jour après jour dans notre pays portent un tout autre programme, celui de la rupture des liens de subordination à l'impérialisme et ses institutions, celui du rétablissement de la souveraineté de la nation et de la défense de ses acquis historiques.

La politique d'union nationale voulue par Mehdi Jomaâ et soutenue par le FMI et l'Union européenne est une politique contraire aux intérêts du peuple. Combattre cette politique, c'est se ranger du côté des travailleurs et des jeunes, de l'ensemble du peuple opprimé qui a sacrifié des centaines de martyrs pour ouvrir la voie de la révolution. Défendre le programme de la révolution c'est, pour l'UGTT, l'organisation de la classe ouvrière et de l'ensemble du peuple opprimé, refuser de sceller l'accord d'union nationale voulu par Mehdi Jomaâ et soutenu par toutes les instances de l'impérialisme. Les militants de Sawt Al Oummal le disent clairement : non à tout accord d'union nationale pour associer la classe ouvrière et son organisation à la mise en œuvre du programme du FMI et de l'Union européenne. ■

Afrique du Sud > En bref

Fin de la grande grève du platine



Photo AFP

Les mineurs en grève, mai 2014, Marikana.

La fin de la grève des mines de platine d'Afrique du Sud, entamée en janvier dernier, a été annoncée le 23 juin dans un meeting monstre, près de Rustenburg (nord), organisé par le syndicat AMCU, à l'origine de ce conflit salarial sans précédent.

« En acceptant la proposition salariale, vous nous donnez le pouvoir de signer. Demain (mardi 24 juin) nous allons signer l'accord, ce qui signifie que la grève est officiellement terminée et que les salariés reprendront le travail mercredi », a lancé le secrétaire général d'AMCU, Joseph Mathunjwa, devant des dizaines de milliers de mineurs venus l'écouter. Il avait auparavant longuement détaillé, entreprise par entreprise, et pour chaque catégorie de mineurs, le contenu de l'accord que ces derniers ont accepté par acclamations (accord sur lequel nous reviendrons dans notre prochain numéro).

On rappellera que la revendication des mineurs et de l'AMCU était de 12 500 rands de salaire de base pour les moins qualifiés, soit une hausse de 150 % en termes réels, montant revendiqué par les mineurs depuis la tuerie de Marikana en 2012, quand la police a abattu trente-quatre mineurs en grève.

BELGIQUE

Symptômes d'un régime pourrissant en décomposition

Il y a quelques semaines, on apprenait que l'Italie, la Grande-Bretagne et d'autres pays de l'Union européenne avaient décidé, ou allaient incessamment le faire, d'intégrer les revenus de la drogue et de la prostitution dans le calcul du PIB.

On apprend maintenant que Marcel Bruehwiler, patron d'UBS Belgium, filiale belge de la banque suisse UBS, vient d'être interpellé par la police fédérale judiciaire de Bruxelles, accusé de blanchiment et fraude fiscale, et soupçonné d'appartenance à une organisation criminelle.

CHIFFRE

52 620 milliards

En 2013, le nombre d'individus fortunés a grimpé de 15 % au niveau mondial.

Il est de 4,33 millions en Amérique du Nord et de 3,83 millions en Europe, selon une étude publiée par le gestionnaire de fortune canadien RBC Wealth Management. Le patrimoine de cette petite couche d'exploiteurs atteint aujourd'hui le niveau record de 52 620 milliards de dollars (38 764 milliards d'euros).

ARGENTINE

La justice américaine au service des "fonds vautours"

Le 18 juin dernier, la justice américaine a rendu exécutoire la condamnation de l'Argentine à rembourser au moins 1,3 milliard de dollars à deux fonds spéculatifs, dans un litige lié à la faillite partielle du pays en 2001.

Après le rejet du recours argentin par la Cour suprême américaine, le juge new-yorkais Thomas Griesa a levé le sursis à exécution, contraignant ainsi Buenos Aires à rembourser d'ici au 30 juin deux fonds qualifiés de « vautours ».

En 2012, ce même juge avait donné droit à ces deux fonds, déjà largement bénéficiaires de leurs opérations spéculatives en Argentine, qui refusent toute renégociation de leur dette avec l'Argentine et réclament le remboursement de l'intégralité de « leur dû ».

Le magistrat a qualifié de « fâcheuse » la déclaration de la présidente de la République, Cristina Kirchner, selon laquelle la condamnation de son pays relevait de « l'extorsion ».

Afrique du Sud : le député Julius Malema expulsé du Parlement



Julius Malema s'adresse aux mineurs en grève de Marikana en 2012.

Le jeune député de l'opposition, Julius Malema, se revendiquant comme le porte-parole des laissés-pour-compte, a été expulsé, jeudi 19 juin, du Parlement après avoir refusé de retirer sa déclaration accusant le gouvernement d'avoir tué des ouvriers de la mine de Marikana. Julius Malema fait allusion aux trente-quatre mineurs grévistes tués en août 2012 à Marikana, tuerie qui avait été filmée. La diffusion de ces images avait provoqué une vague de colère en Afrique du Sud et dans le monde entier. A la tête de son nouveau mouvement « Les combattants pour la liberté économique », le député a accusé le gouvernement ANC d'avoir « tué des gens à Marikana ». Prié par le président de séance, Thandi Modise, de retirer ses propos qualifiés par ce dernier de « non parle-

mentaires », Julius Malema a refusé et a réitéré ses accusations. « Quand la police réduit la criminalité, vous venez ici (au Parlement) et vous dites que l'ANC a fait baisser la criminalité. Et quand la police tue des gens, vous ne voulez pas que nous venions ici pour dire que le gouvernement ANC a tué des gens. Ce n'est pas une attitude cohérente », s'est exclamé Julius Malema. Et d'ajouter : « Je maintiens que le gouvernement ANC a tué des gens à Marikana. » Il a ensuite quitté le Parlement, accompagné des élus de son parti, aux cris de : « Vous êtes des assassins, des mercenaires. » L'African National Congress (ANC), parti au pouvoir, qui a exclu Malema en 2012, a qualifié les actions d'éclat de son ex-militant de « comportement aberrant déguisé en militantisme et radicalisme qui ridiculisent les institutions ».

PALESTINE

Un adolescent palestinien tué par l'armée israélienne

Un adolescent palestinien, Mohammed Doudine, 14 ans, a été tué par balle lors d'affrontements, après que des soldats soient entrés dans le village de Doura, au sud d'Hébron (sud de la Cisjordanie), dans le cadre de leur opération de ratissage pour retrouver trois Israéliens disparus il y a huit jours.

L'adolescent a été touché d'une balle à la poitrine et est décédé dans un hôpital d'Hébron. Un autre jeune Palestinien avait été tué par balle, dans des circonstances similaires, dans le camp de réfugiés de Jalazone, près de Ramallah.

Dans un communiqué, l'armée a indiqué avoir opéré dans la nuit du 19 au 20 juin, à Doura ainsi que dans d'autres agglomérations et camps de réfugiés palestiniens en Cisjordanie occupée. Elle a arrêté vingt-cinq Palestiniens avant l'aube, ce qui porte à plus de 300, en grande majorité des membres du mouvement Hamas, le nombre de Palestiniens détenus depuis le 12 juin.

GRANDE-BRETAGNE

Des pauvres plus pauvres

Des chercheurs britanniques interpellent le gouvernement sur la pauvreté grandissante dans le pays, qui frappait, selon eux, un tiers des foyers britanniques en 2012.

Tandis que les profits spéculatifs flambent littéralement, le pourcentage de foyers pauvres en Grande-Bretagne est passé de 14 % à 33 % au cours des trente dernières années, selon les résultats d'une enquête menée par dix universités et instituts de recherche britanniques, intitulée : « Pauvreté et exclusion sociale au Royaume-Uni ».

MAROC

L'UMT rejette la réforme des retraites du gouvernement

Le régime des retraites constitue l'une des deux réformes à haut risque pour le gouvernement marocain avec celle de la caisse de compensation, qui subventionne des produits de grande consommation comme la farine, le sucre ou l'essence.

Le chef du gouvernement vient de présenter aux syndicats un projet qui prévoit, entre autres, un allongement progressif de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 65 ans, sur la base d'un semestre supplémentaire par année, ainsi qu'un relèvement des taux de cotisation de 20 % à 28 %.

Cité par *Aujourd'hui Le Maroc*, le secrétaire général de l'Union marocaine du travail (UMT), Miloudi Moukharik, a affirmé que ce projet avait été « catégoriquement rejeté » par les syndicats.

SUÈDE

Grève des cheminots de la filiale du groupe Veolia

Une grève des cheminots de la filiale suédoise du groupe français Veolia bloque depuis le 2 juin le trafic transfrontalier avec le Danemark.

Le principal syndicat des transports, Seko, accuse Veolia de « dumping social » en imposant le temps partiel variable à des salariés qui étaient auparavant à temps plein, et réclame pour eux un plafond du nombre d'heures au-delà duquel un contrat à temps plein serait obligatoire.

En cas d'échec des négociations, Seko menace d'étendre la grève aux trains de banlieue de Stockholm, au réseau régional Krösa (qui s'étend d'Halmstad, sur la côte ouest, à Oskarshamn, sur la côte est) ainsi qu'aux trains de fret desservant le port de Göteborg par lequel transitent quelque 30 % des importations et exportations suédoises.

MARTINIQUE

Troisième mois de grève à l'entreprise de transport Boniface

Les travailleurs de l'entreprise de transport Boniface sont en grève. Ils revendiquent l'amélioration de leurs conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, non conformes à la réglementation, et une revalorisation de leurs salaires gelés depuis trois ans.

La grève a démarré le 6 mars dernier à la suite du non-paiement des salaires du mois de février.

La représentativité de la Centrale syndicale des travailleurs martiniquais (CSTM) dans cette



Photo DR

entreprise est indéniable : quinze syndiqués sur vingt et un salariés. Sa légitimité à négocier est reconnue par l'inspectrice du travail en Martinique et la Direction générale du travail à Paris, mais contestée par le patron et son avocate.

Ils ont assigné au tribunal le syndicat et son secrétaire général, Bertrand Cambusy (*notre photo*), et demandent à chacun d'eux 550 000 euros d'astreinte pour prétendu blocage, frais d'avocats,

d'huissiers et paiement des deux maîtres-chiens qui se relaient jour et nuit sur le site de la grève.

Ils ont obtenu du tribunal une condamnation à 80 000 euros d'astreinte pouvant entraîner, en cas de non-paiement, la liquidation judiciaire du syndicat, sa mort pure et simple.

Et ils multiplient les manœuvres dilatoires pour faire durer indéfiniment le conflit, au mépris de l'intérêt de la population de Sainte-Luce et Rivière-Pilote, et de l'économie de ces deux communes. Ultime provocation : l'envoi à tous les grévistes d'une convocation à un entretien préalable au licenciement.

En résistant depuis plus de trois mois, les travailleurs de Boniface refusent de laisser créer un dangereux précédent qui serait une porte ouverte à la remise en cause de tous les acquis des salariés et à la destruction des syndicats non collaborationnistes de Martinique.

C'est la raison pour laquelle la CSTM a décidé de saisir les organisations syndicales de Martinique et d'ailleurs pour, ensemble, empêcher que se crée un tel précédent.